



Le français, langue minoritaire, en milieu de travail : des représentations linguistiques à l'insécurité linguistique

Matthieu LeBlanc

Volume 6, Number 1, December 2010

Sur le thème de la minorité linguistique

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1000482ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1000482ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Prise de parole

ISSN

1712-8307 (print)

1918-7475 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

LeBlanc, M. (2010). Le français, langue minoritaire, en milieu de travail : des représentations linguistiques à l'insécurité linguistique. *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, 6(1), 17–63. <https://doi.org/10.7202/1000482ar>

Article abstract

This article presents the partial results of an ethno-sociolinguistic study conducted in a bilingual (English-French) workplace in New-Brunswick. We particularly focus on how speakers of the minority language, French, perceive their own language and that of others in order to see how language representations are intimately linked to language practices and, in this case, linguistic insecurity. This gives a better understand of what it means to be a "minority language speaker" in the workplace and, most of all, why it is essential to take in consideration the symbolic aspects of language in the analysis of sociolinguistic settings.

Le français, langue minoritaire, en milieu de travail : des représentations linguistiques à l'insécurité linguistique

MATTHIEU LEBLANC
Université de Moncton

D'orientation sociolinguistique, le présent article fera état des résultats partiels d'une étude de longue haleine menée dans un milieu de travail bilingue situé en Acadie du Nouveau-Brunswick. Nous nous pencherons notamment sur les représentations qu'entretiennent les locuteurs de la langue minoritaire, les francophones, à l'égard de leur langue et de celle des autres, l'objectif étant de voir en quoi les représentations sont liées à l'insécurité linguistique. Autrement dit, comment se représentent-ils leur langue? Quels sont les facteurs qui façonnent les représentations linguistiques et qui, au bout du compte, ont une influence sur les pratiques langagières? Et quels sont les effets de ces représentations sur la place qu'occupent les langues et les variétés dans ce milieu de travail et sur l'insécurité linguistique qu'on observe chez les francophones? Ces questions, qui s'articulent toutes autour de la force symbolique des langues et des variétés, nous permettront de mieux comprendre ce que cela veut dire d'être « minoritaire » en milieu de travail et, surtout, pourquoi il importe de tenir compte de la dimension symbolique de la langue dans l'analyse des situations sociolinguistiques.

Ce ne sont là que quelques-unes des questions qui ont fait partie de l'étude susmentionnée. Pour les besoins de l'article, cependant, nous nous limiterons aux représentations linguistiques et à l'insécurité linguistique, faute d'espace. Nous commencerons par présenter le cadre théorique dans lequel s'inscrit l'étude et le cadre méthodologique et épistémologique qui a été privilégié. Après une description du milieu où a été menée l'étude et un survol des pratiques langagières concrètes que l'on y observe, nous aborderons, de manière plus détaillée, la question des représentations linguistiques en insistant sur les effets de l'insécurité linguistique sur les pratiques langagières en milieu de travail. Nous terminerons en établissant le lien entre l'action sur les représentations et les pratiques langagières concrètes.

1. Cadre théorique

1.1. Représentations sociales

Le concept de représentations sociales occupe une place importante dans les sciences humaines depuis déjà plus d'une trentaine d'années. Si l'on s'en tient à la définition de Denise Jodelet, les représentations sociales constituent « une forme de connaissance, socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social¹ ». S'il se distingue nettement de la connaissance scientifique à proprement parler, le concept de représentations sociales est tout de même considéré comme un objet d'étude légitime étant donné son importance dans la vie sociale et « l'éclairage qu'[il] apporte sur [...] les interactions sociales² ». Qui plus est, Jodelet considère les représentations comme une forme de connaissance ou de savoir « pratique » : « [...] qualifier ce savoir de "pratique" réfère à l'expérience à partir de laquelle il est produit, aux cadres et aux conditions dans lesquels il l'est,

¹ Denise Jodelet, « Représentations sociales : un domaine en expansion », dans Denise Jodelet (dir.), *Les représentations sociales*, 5^e éd., Paris, PUF, 1997, p. 53.

² *Ibid.*

et surtout au fait que la représentation sert à agir sur le monde et autrui³ ».

1.2. Représentations linguistiques

Le concept de représentations linguistiques, tout comme celui d'attitude linguistique, a fait son apparition en linguistique dans les années 1970 en grande partie grâce aux travaux de William Labov⁴. Par représentations linguistiques, on entend l'image mentale que les locuteurs se font de leur langue, de leur façon de la parler, de sa légitimité. Comme le signale Nicole Gueunier, « [l]'usage, en sociolinguistique, du terme *représentation* est un emprunt aux sciences humaines [...], qui le tiennent elles-mêmes du vocabulaire de la philosophie⁵ ». En sociolinguistique, on a surtout eu recours à la notion de représentations pour l'étude des situations de contacts linguistiques diglossiques ou de registres d'une même langue (langue standard et dialecte, langue majoritaire et langue minoritaire, etc.)⁶. Dans la francophonie, « les principaux terrains d'étude sont, en Europe et au Québec [et ailleurs au Canada français], ceux qui ont trait aux relations entre le français standard d'une part et les parlers dialectaux d'autre part⁷ ».

Dans les recherches sur la question, certains sociolinguistes ont tenu à établir une distinction entre le concept de représentations et celui d'attitude ou encore celle d'imaginaire linguistique. Pour d'autres, par contre, ces distinctions ne sont pas sans susciter une certaine confusion. Louis-Jean Calvet, par exemple, fait observer à juste titre le flou qui existe entre imaginaire linguistique, attitude et représentations; aussi propose-t-il, dans un souci de simplification, que l'on se limite à deux catégories, soit les représentations et les pratiques :

³ *Ibid.*, p. 61.

⁴ William Labov, *La sociolinguistique*, Paris, Éditions de Minuit, 1976.

⁵ Nicole Gueunier, « Représentations linguistiques », dans Marie-Louise Moreau (dir.), *Sociolinguistique. Concepts de base*, Bruxelles, Mardaga, 1997, p. 246.

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*

Du côté des pratiques, on trouve bien sûr ce que les locuteurs produisent, la façon dont ils parlent, mais aussi la façon dont ils « accommodent » pour pouvoir communiquer, la façon dont ils adaptent leurs pratiques aux situations de la communication, par exemple aux pratiques et aux attentes de l'interlocuteur. Du côté des représentations se trouve la façon dont les locuteurs pensent les pratiques, comment ils se situent par rapport aux autres locuteurs, aux autres pratiques, comment ils situent leur langue par rapport aux autres langues en présence : en bref tout ce qui relève de l'*épilinguistique*. Nous verrons que ces représentations déterminent : des jugements sur les langues et les façons de les parler, jugements qui souvent se répandent sous forme de stéréotype; des attitudes face aux langues, aux accents, c'est-à-dire en fait face aux locuteurs que les stéréotypes discriminent; des conduites linguistiques tendant à mettre la langue du locuteur en accord avec ses jugements et ses attitudes. C'est ainsi que les représentations agissent sur les pratiques, changeant la « langue »⁸.

Si nous optons nous aussi pour le terme représentations, c'est parce que nous sommes d'avis qu'elles font « partie intégrante [des] comportements [linguistiques] »⁹. Pour Calvet, lorsqu'il est question de représentations linguistiques, nous sommes « au centre de la linguistique, à la recherche d'un des facteurs de changement »¹⁰. De l'avis de Philippe Blanchet, « comprendre comment les humains vivent sur le plan sociolinguistique, c'est comprendre comment ils se construisent et donc se représentent leurs univers sociolinguistiques »¹¹.

1.3. Insécurité linguistique

S'il est un concept qu'on associe invariablement à l'étude des représentations linguistiques et aux situations de diglossie, c'est celui de l'insécurité linguistique. Ce concept remonte aux années

⁸ Louis-Jean Calvet, *Pour une écologie des langues du monde*, Paris, Plon, 1999, p. 158.

⁹ Didier de Robillard, « Peut-on construire des “faits linguistiques” comme chaotiques? Quelques éléments de réflexion pour amorcer le débat », *Marges linguistiques*, vol. 1, n° 1, 2001, p. 9.

¹⁰ Louis-Jean Calvet, *op. cit.*, p. 167.

¹¹ Philippe Blanchet, « **Contacts, continuum, hétérogénéité, polynomie, organisation “chaotique”, pratiques sociales, interventions... quels modèles?** Pour une (socio)linguistique de la “complexité” », dans Philippe Blanchet et Didier de Robillard (dir.), *Langues, contacts, complexité. Perspectives théoriques en sociolinguistique (Cahiers de sociolinguistique n° 8)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, p. 301.

1960, plus précisément aux travaux de Labov¹² sur la stratification sociale des variétés linguistiques. S'intéressant aux changements linguistiques en cours dans la ville de New York (à partir du phonème /r/), Labov a observé les écarts entre l'auto-évaluation des locuteurs, c'est-à-dire ce qu'ils croyaient prononcer, et leurs performances effectives, écarts qui lui ont permis de révéler une insécurité linguistique. Il note aussi dans son étude que le sentiment d'insécurité linguistique se manifeste surtout au sein de la petite bourgeoisie, dont les membres cherchent à adopter les comportements linguistiques des classes dominantes dans un souci de distinction. Les signes et les manifestations sont nombreux. Comme l'affirme Labov, outre l'hypercorrection, très présente, « [l]es fluctuations stylistiques, l'hypersensibilité à des traits stigmatisés que l'on emploie soi-même, la perception erronée de son propre discours, tous ces phénomènes sont le signe d'une profonde insécurité linguistique chez les locuteurs de la petite bourgeoisie¹³ ». Pierre Bourdieu arrive à des conclusions similaires peu après Labov :

Le rapport malheureux que les petits-bourgeois entretiennent avec leurs propres productions [...], leur sensibilité spécialement vive à la tension du marché et, du même coup, à la correction linguistique, chez soi et chez les autres, qui les pousse à l'hypercorrection atteint son paroxysme dans les occasions officielles, engendrant les « incorrections » par hypercorrection [...], sont l'effet d'un divorce entre les schèmes de production et les schèmes d'appréciation : divisés en quelque sorte contre eux-mêmes, les petits-bourgeois sont à la fois les plus « conscients » de la vérité objective de leurs produits (celle qui se définit dans l'hypothèse savante du marché parfaitement unifié) et les plus acharnés à la refuser, à la nier, à la démentir par leurs efforts¹⁴.

Selon Bourdieu, les classes dominées, ne possédant ni le capital économique ni le capital linguistique, ne sont pas en mesure de contester le marché dominant, aussi participeraient-elles inconsciemment au maintien de cette dominance. De là, par exemple, les manifestations d'hypercorrection, ou encore le désarroi qui leur « fait perdre tous leurs moyens », les rendant

¹² William Labov, *op. cit.*

¹³ *Ibid.*, p. 200.

¹⁴ Pierre Bourdieu, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982, p. 1982.

incapables de “trouver leurs mots”, comme s’ils étaient soudain dépossédés de leur propre langue¹⁵ ».

Comme l’ont fait remarquer bien des sociolinguistes¹⁶, c’est dans le monde francophone que la notion d’insécurité linguistique a été la plus étudiée. Selon Michel Francard, ce n’est pas par pur hasard : « l’insécurité linguistique est concomitante de l’expansion du français depuis le Moyen Âge [...] et on peut en observer les manifestations dans toutes les régions où le français s’est imposé comme langue de culture et de grande diffusion¹⁷ ». Parmi les premiers à exploiter ce concept dans le monde francophone, Nicole Gueunier *et al.*¹⁸ ont illustré, par l’analyse des attitudes linguistiques des locuteurs de quatre milieux (Tours, Lille, Limoges et Saint-Denis-de-la-Réunion), les liens étroits qui existent entre la diglossie et l’insécurité linguistique. Du côté de la Suisse, Pascal Singy a, pour sa part, montré que les Suisses romands entretenaient parfois des relations ambiguës avec la variété du français qu’ils parlent, relations qui seraient révélatrices d’un sentiment d’insécurité linguistique¹⁹. Enfin, Didier de

¹⁵ *Ibid.*, p. 38.

¹⁶ Voir Michel Francard, *L’insécurité linguistique en Communauté française de Belgique*, Bruxelles, Ministère de la Culture, Service de la Langue française, 1993; Pascal Singy, *L’image du français en Suisse romande. Une enquête linguistique en Pays de Vaud*, Paris, L’Harmattan, 1996.

¹⁷ Michel Francard, « Insécurité linguistique », dans Marie-Louise Moreau (dir.), *op. cit.*, p. 172.

¹⁸ Nicole Gueunier, Émile Genouvrier et Abdelhamid Khomsi, « Les Français devant la norme », dans Édith Bédard et Jacques Maurais (dir.), *La norme linguistique*, Québec, Conseil de la langue française, Paris, Éditions Le Robert, 1983, p. 763-788; Nicole Gueunier, Émile Genouvrier et Abdelhamid Khomsi, *Les Français devant la norme. Contribution à une étude de la norme du français écrit*, Paris, Champion, 1978.

¹⁹ Pascal Singy, *op. cit.* Dans ses recherches sur l’image du français en Suisse romande, Singy a appliqué le modèle de centre/périphérie pour mieux expliquer l’insécurité linguistique des locuteurs en Pays de Vaud. Ce modèle propose de « considérer une classe sociospatiale, au vu des relations qui la structurent, comme étant divisible en un certain nombre de classes sociospatiales élémentaires, dont l’une d’entre elles – le centre – tend à dominer les autres, qui viennent constituer sa périphérie » (p. 28). Il s’intéresse plus particulièrement aux rapports centre-périphérie à l’échelle de l’espace francophone en illustrant, par exemple, le rôle que joue la région parisienne dans l’imaginaire des francophones. Cela dit, il affirme bien qu’il s’agit de

Robillard a mené des études en ce sens à l'Île Maurice²⁰ et Aude Brétégnier à la Réunion²¹.

En Belgique, dans le sillage des études sur les attitudes linguistiques des francophones menées notamment par Dominique Lafontaine²² et Jean-Marie Klinkenberg²³, c'est surtout Michel Francard qui s'est penché sur ce phénomène²⁴. À partir de l'analyse des commentaires épilinguistiques²⁵ produits par quelque 800 locuteurs francophones, Francard a pu conclure que l'insécurité linguistique en Belgique francophone se caractérise de quatre manières :

notions relatives et transposables en insistant sur le caractère dynamique du modèle. Tout comme il peut y avoir *des* centres, il peut y avoir *des* périphéries, qui peuvent varier selon les configurations territoriales (p. 28-31).

²⁰ Didier de Robillard, « L'insécurité linguistique en français à l'Île Maurice : quand le chat n'est pas là, les souris parlent français? », dans Michel Francard (dir.), *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques. Actes du colloque de Louvain-la-Neuve*, Cahiers de l'Institut linguistique de Louvain, vol. 2, 1994, p. 109-121.

²¹ Aude Brétégnier, « Regards sur l'insécurité linguistique », dans Aude Brétégnier et Gudrun Ledegen (dir.), *Sécurité / Insécurité linguistique. Terrains et approches diversifiées, propositions théoriques et méthodologiques*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 7-33.

²² Dominique Lafontaine, *Le parti pris des mots. Normes et attitudes linguistiques*, Bruxelles, 1986.

²³ Jean-Marie Klinkenberg, « La crise des langues en Belgique », dans Jacques Maurais (dir.), *La crise des langues*, Québec, Conseil de la langue française, 1985, p. 93-145.

²⁴ Francard affirme bien que, en Belgique, « tous [les chercheurs] concluent de leurs analyses que les Belges francophones manifestent, à des degrés divers et sous des formes multiples, un sentiment d'IL [insécurité linguistique] » (Michel Francard, *L'insécurité linguistique en Communauté française de Belgique*, *op. cit.*, p. 11), qu'il définit comme « la prise de conscience, par les locuteurs, d'une distance entre leur idiolecte (ou leur sociolecte) et une langue qu'ils reconnaissent comme légitime parce qu'elle est celle de la classe dominante, ou celle d'autres communautés linguistiques où l'on parle un français "pur", non abâtardi par les interférences avec un autre idiome, ou encore celle de locuteurs fictifs détenteurs de LA norme véhiculée par l'institution scolaire. L'insécurité linguistique est la manifestation d'une quête non réussie de légitimité » (*Ibid.*, p. 13).

²⁵ Fait intéressant, Francard (*L'insécurité linguistique en Communauté française de Belgique*, *op. cit.*, p. 19) propose que pour mieux appréhender le phénomène d'insécurité linguistique, il faudrait que l'analyse du discours épilinguistique s'accompagne, entre autres, de l'observation, sur le terrain, des pratiques effectives, démarche que nous avons nous-même privilégiée.

[...] l'acceptation d'une sujétion linguistique par rapport à la France; la dépréciation des façons de parler ressenties comme non légitimes (grâce à la distinction entre le marché officiel et le marché restreint); le recours à des stratégies de compensation en faveur des variantes non légitimes (grâce à la distinction entre le marché officiel et le marché restreint); une vision pessimiste de l'avenir du français, particulièrement chez les détenteurs du capital culturel [les clercs]²⁶.

Mais ce que Francard a surtout fait ressortir, c'est que l'insécurité linguistique va de pair avec le taux de scolarisation, c'est-à-dire que l'école serait, dans une large mesure, l'instigatrice de l'insécurité linguistique en ce que c'est elle qui véhicule les formes considérées comme légitimes²⁷ :

[...] ce serait l'institution scolaire qui générerait l'insécurité linguistique en développant à la fois la perception des variétés linguistiques et leur dépréciation au profit d'un modèle mythique et inaccessible (le français standard, le français normé). En d'autres termes, la domination symbolique à l'œuvre dans ce cas serait celle d'une norme fictive (LE bon français), exogène (toujours²⁸ située en dehors de la communauté) et légitimée par l'institution scolaire .

Enfin, dans un dessein d'élargir la portée de la notion d'insécurité linguistique, jusqu'ici limitée aux situations intralinguistiques, c'est-à-dire aux variations à l'intérieur d'une même langue, Calvet²⁹ estime qu'il faut à tout prix tenir compte des rapports interlinguistiques, à savoir entre des langues différentes, de manière à ne pas écarter les situations de bilinguisme ou de plurilinguisme :

En d'autres termes, l'insécurité peut aussi bien résulter de la comparaison de son parler avec le parler légitime (et nous avons alors ici un problème de forme linguistique dans le cadre d'une même langue [intralinguistique ou formelle]) que du statut linguistique accordé à ce parler et intériorisé par le locuteur (et nous avons alors un problème de statut linguistique qui résulte de la comparaison avec le statut d'une autre langue [interlinguistique ou statutaire])³⁰.

À cela Calvet ajoute la sécurité/insécurité identitaire, qui a trait à la fonction identitaire de la langue. On peut ainsi, en croisant

²⁶ Michel Francard, *ibid.*, p. 19.

²⁷ Voir aussi Pierre Bourdieu, *op. cit.*

²⁸ Michel Francard, *L'insécurité linguistique en Communauté française de Belgique*, *op. cit.*, p. 13.

²⁹ Louis-Jean Calvet, *op. cit.*, p. 158.

³⁰ *Ibid.*, p. 160.

ces données, calculer les taux de sécurité statutaire (« rapport du nombre de locuteurs déclarant parler A au nombre d'entre eux pensant qu'il faut parler A »), de sécurité identitaire (« rapport du nombre de locuteurs déclarant parler A au nombre d'entre eux pensant que A est caractéristique de la communauté ») et de sécurité formelle (« rapport du nombre de locuteurs déclarant parler de telle manière au nombre d'entre eux pensant qu'il faut parler de telle manière »)³¹. Cet élargissement du modèle « classique » de l'insécurité constitue à notre sens une avancée indéniable, en ce qu'il nous permet de mesurer l'insécurité dans des contextes bilingues ou plurilingues et, surtout, de tenir compte de différents types d'insécurité, notamment l'insécurité *statutaire*, jusque-là négligée. Dans un milieu comme celui où nous avons mené notre enquête, c'est-à-dire bilingue, un modèle de ce genre paraît tout indiqué.

Nous ne saurions conclure sans faire mention des études menées sur les représentations linguistiques et l'insécurité linguistique en Acadie du Nouveau-Brunswick. Dans des études qui remontent à la fin des années 1980 et au début des années 1990, Annette Boudreau et Lise Dubois ont montré qu'il existait, chez les jeunes du secondaire, un lien de causalité entre le degré d'exposition à la langue dominante, l'anglais, et le taux d'insécurité linguistique, lequel serait plus élevé chez les locuteurs du Sud-Est de la province³². Des recherches subséquentes menées entre 1997 et 2001 leur ont aussi permis de conclure que bon nombre d'adultes francophones néo-brunswickois entretiennent des représentations négatives à l'égard de leur français, représen-

³¹ *Ibid.*, p. 168.

³² Voir Annette Boudreau et Lise Dubois, « "J' parle pas comme les Français de France, ben c'est du français pareil; j'ai ma *own* p'tite langue" », dans Michel Francard (dir.), *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques. Actes du colloque de Louvain-la-Neuve, Cahiers de l'Institut linguistique de Louvain*, vol. 1, 1993, p. 147-168; Annette Boudreau et Lise Dubois, « Insécurité linguistique et diglossie : étude comparative de deux régions de l'Acadie du Nouveau-Brunswick », *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 25, n^{os} 1-2, 1992, p. 3-22; Annette Boudreau et Lise Dubois, « L'insécurité linguistique comme entrave à l'apprentissage du français », *Revue de l'Association canadienne de linguistique appliquée*, vol. 13, n^o 2, 1991, p. 37-50.

tations qui n'étaient pas sans avoir de répercussions sur leur « prise de parole ».

2. Cadre épistémologique et méthodologique

2.1. Cadre épistémologique

Notre recherche emprunte une démarche qualitative largement inspirée des sciences humaines, auxquelles la sociolinguistique a par ailleurs emprunté la quasi-totalité de ses techniques. Comme l'explique Jack Douglas, la recherche qualitative s'inspire de l'expérience de la vie quotidienne et du sens commun qu'elle essaie de systématiser³³. Sans pour autant nous inscrire en faux contre les méthodes quantitatives, auxquelles les chercheurs en sciences sociales et humaines ont encore largement recours, nous estimons que, dans notre cas précis, la démarche qualitative permet de mieux analyser les processus sociaux et de nous concentrer davantage sur le sens que les individus et les collectivités donnent à l'action, sur la vie quotidienne et sur la construction sociale de la réalité³⁴. Sur le plan épistémologique, la recherche qualitative a été marquée par la sociologie compréhensive selon laquelle « il faut prendre en considération la signification subjective de la réalité sociale pour comprendre la société³⁵ ». Elle se situe donc dans ce qu'on appelle le « paradigme compréhensif ». Contrairement à l'approche quantitative – qui privilégie la formulation *a priori* d'hypothèses qu'on cherche par la suite à vérifier –, l'approche qualitative, pour sa part, s'oriente vers l'exploration des faits sur le terrain; elle est donc essentiellement empirique et inductive, d'où les qualificatifs « hypothético-déductive » et « empirico-inductive » pour qualifier respective-

³³ Jack D. Douglas, *Investigative Social Research: Individual and Team Field Research*, Beverly Hills, SAGE Publications, 1976, p. 15. Voir aussi Monica Heller, *Éléments d'une sociolinguistique critique*, Paris, Didier, 2002.

³⁴ Jean-Pierre Deslauriers, *Recherche qualitative. Guide pratique*, Montréal, McGraw-Hill, 1991, p. 8. Voir aussi Alex Mucchielli (dir.), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin, 1996.

³⁵ *Ibid.*, p. 10. Voir aussi Jean-Claude Kaufmann, *L'entretien compréhensif*, Paris, Armand Colin, 1996.

ment les méthodes quantitatives et les méthodes qualitatives, même si, comme le précise Jean-Pierre Deslauriers³⁶, il est souvent possible d'intégrer les deux approches à la recherche³⁷. *Grosso modo*, dans le paradigme compréhensif, on cherche plutôt à comprendre qu'à décrire et à mesurer. Tout se fait à partir d'une exploration sur le terrain, ce qui n'exclut toutefois pas que le chercheur formule au départ quelques hypothèses pour le guider dans sa recherche. Cette approche nous convient d'autant plus que nous nous intéressons non seulement aux pratiques effectives, mais aussi aux discours en circulation et aux représentations des participants, ainsi qu'à leur construction, aussi serait-il impossible d'arriver sur les lieux avec des hypothèses toutes faites et prêtes à vérifier.

En sociolinguistique, l'approche qualitative occupe une place centrale dans les domaines de l'ethnographie de la communication et de la sociolinguistique interactionnelle³⁸, lesquelles se consacrent à l'étude des rapports entre langue, société, culture, discours et communication. Philippe Blanchet regroupe ces deux domaines sous le nom « d'ethno-sociolinguistique interprétative³⁹ » en précisant que son objectif est justement de comprendre et non d'expliquer, d'où son inscription dans le paradigme qualitatif, qui accorde une priorité au terrain. Selon lui, « l'ensemble de l'approche ethno-sociolinguistique s'appuie sur une démarche empirico-inductive qui accorde une priorité chronologique, méthodologique et théorique aux pratiques et aux faits par rapport aux constructions intellectuelles⁴⁰ ». Voici de quelle façon il définit l'ethno-sociolinguistique :

³⁶ *Ibid.*, p. 21.

³⁷ Voir Simon Laflamme, « Analyses qualitatives et quantitatives : deux visions, une même science », *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, vol. 3, n° 1, 2007, p. 141-149.

³⁸ Voir John Gumperz et Dell Hymes (dir.), *Directions in Sociolinguistics: The Ethnography of Communication*, Oxford, Basil Blackwell, 1986.

³⁹ Philippe Blanchet, *La linguistique de terrain : méthode et théorie. Une approche ethno-sociolinguistique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000, p. 30.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 27.

Au premier degré, le projet d'un ethno-sociolinguiste consiste donc à répondre à une question du type « Qui parle quoi, quand, où, de quoi, avec qui, comment, pourquoi, dans quel but concret ou symbolique...? », c'est-à-dire de décrire et de comprendre : les variétés et les variations linguistiques en jeu dans les interactions; les usages en contexte ethno-socioculturel qui en sont faits par les locuteurs; les interprétations/significations symboliques de ces usages; ceci *en privilégiant notamment la dimension de l'identité culturelle des individus et des groupes en interaction*⁴¹.

Le mot clé est la contextualisation des phénomènes ou, selon l'expression proposée par Edgar Morin⁴², une « pensée écosociologique », qui permet de concevoir ce que Blanchet appelle une « linguistique de la complexité⁴³ ».

2.2. Précisions méthodologiques

Encore à l'instar de Blanchet, nous nous appuyons en grande partie sur le modèle du sablier ou du double-entonnoir, démarche qui propose d'aller du global (observation participante) à l'analytique (entretiens semi-dirigés et données contextuelles) pour revenir à une synthèse interprétative (analyse globale). De manière plus concrète, notre méthodologie a comporté trois composantes : l'observation ethnographique, les entretiens semi-dirigés, et la collecte de données documentaires et contextuelles.

2.2.1. Observation participante

Courante en ethnologie, en sociologie interactionnelle, en ethnographie de la communication et en anthropologie linguistique, l'observation participante constitue sans l'ombre d'un doute l'un des meilleurs moyens d'observer les phénomènes sociaux, en ce sens que le chercheur se « fond dans la masse », observe ce qui se passe souvent à l'insu de ceux qui font l'objet de son observation. Comme l'explique Blanchet, l'observation participante :

[...] consiste à recueillir des données en participant soi-même aux situations de communication qui les produisent, par exemple, en ce qui concerne notre

⁴¹ *Ibid.*, p. 72. L'italique est de l'auteur.

⁴² Voir Edgar Morin, *La méthode*, 6 tomes, Paris, Seuil, 1977-2004.

⁴³ Philippe Blanchet, *La linguistique de terrain*, *op. cit.*

champ de recherche, lors de conversations spontanées auxquelles le chercheur participe ou auxquelles il assiste dans la vie quotidienne, hors de toute situation explicite et formelle d'enquête, même lorsqu'il s'agit d'échanges centrés sur la problématique de recherche (sur les pratiques linguistiques, etc.) ou de situations que le chercheur suscite volontairement⁴⁴.

L'observation participante nous a effectivement permis d'observer les pratiques langagières dans une variété de situations et dans toute leur complexité, et cela dans leur situation normale d'interaction. Nous avons ainsi pu voir de quelles manières sont distribuées les ressources langagières dans le milieu de travail en question, étape indispensable à notre analyse. Plus concrètement, l'observation – dont les activités, qui se sont échelonnées sur plus de quatre mois, ont été multiples et diverses – nous a permis de répondre aux questions « qui parle quoi? où? avec qui? quand? comment? » et, surtout, « pourquoi? ».

2.2.2. *Entretiens et collecte de données documentaires et contextuelles*

Tout comme l'observation participante, les entretiens, qui constituent un outil privilégié de recueil de données en ethno-sociolinguistique, ont également occupé une grande place dans notre étude. De type semi-dirigés, ils ont été menés auprès de francophones, surtout, mais également d'anglophones. Nous en avons mené une trentaine, en tout. Si les entretiens occupent une place importante dans notre analyse, c'est parce que, à elle seule, l'observation participante ne permet pas de recueillir des données sur les représentations que les locuteurs entretiennent à l'égard de leur langue, sur les idéologies linguistiques. Bien que les entretiens comportent certes des limites, nous sommes d'avis qu'ils peuvent néanmoins se révéler fort utiles dans la mesure où ils nous permettent de voir comment les participants construisent leur réalité sociale ou, de manière plus concrète, de « saisir la manière dont les représentations sont élaborées par le sujet⁴⁵ ».

⁴⁴ *Ibid.*, p. 41.

⁴⁵ Bruno Maurer, « Quelles méthodes d'enquête sont effectivement employées aujourd'hui en sociolinguistique? », dans Louis-Jean Calvet et Pierre Dumont (dir.), *L'enquête sociolinguistique*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 167-190.

Autrement dit, ils permettent d'appréhender les représentations par leur mise en discours, lesquelles il faut ensuite confronter aux pratiques concrètes.

Dans notre étude, nous nous sommes en grande partie inspiré des techniques de « l'entretien compréhensif » de Jean-Claude Kaufmann⁴⁶ qui, contrairement à bien des chercheurs en sciences sociales, préconise l'engagement de l'intervieweur en ce sens que le participant a besoin de repères pour développer son propos et typifier son interlocuteur, à défaut de quoi l'échange a du mal à se structurer⁴⁷. Il s'agit là par ailleurs d'une position de plus en plus admise en sciences sociales⁴⁸, surtout dans le cas de l'entretien semi-dirigé⁴⁹. En ce qui concerne le contenu des entretiens, nous avons tenté de recueillir des données sur les participants, sur la langue de travail, sur les pratiques langagières et sur les représentations linguistiques.

Enfin, du côté des données documentaires et contextuelles, nous avons examiné attentivement toute la documentation relative à la langue de travail dans la fonction publique fédérale canadienne, y compris les études ponctuelles qui y ont été menées par le gouvernement⁵⁰ et la recherche de Richard Bourhis⁵¹. À titre de documents d'appui, nous avons obtenu copie de l'organigramme du bureau, une description de la mission et des objectifs du ministère, de la documentation sur les programmes qu'il offre et la politique linguistique en vigueur. Bref, il s'agit d'une analyse essentiellement documentaire qui tient compte des sites et des conditions de production des discours analysés.

⁴⁶ Jean-Claude Kaufmann, *op. cit.*

⁴⁷ *Ibid.*, p. 52.

⁴⁸ Voir Pierre Bourdieu (dir.), *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993.

⁴⁹ Jacques Bres, « L'entretien et ses techniques », dans Louis-Jean Calvet et Pierre Dumont (dir.), *L'enquête sociolinguistique*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 68.

⁵⁰ Voir en particulier Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), *Attitudes face à l'utilisation des deux langues officielles dans la fonction publique du Canada*, Ottawa, Groupe CF inc. (NFO), 2002.

⁵¹ Richard Bourhis, « Bilingualism and The Language of Work: The Linguistic Work Environment Survey », *International Journal of The Sociology of Language*, n^{os} 105-106, 1994, p. 217-266.

3. Milieu de travail à l'étude et pratiques langagières

3.1. Moncton et le Sud-Est du Nouveau-Brunswick

L'étude a été réalisée dans les bureaux d'un important ministère du gouvernement fédéral canadien situé à Moncton, au Nouveau-Brunswick, et comptant en tout plus de 200 employés à temps plein⁵². Nous nous sommes limité à l'une des deux grandes sections du bureau, qui pour sa part comptait environ 75 employés à temps plein. La recherche ethnographique s'est échelonnée sur plus de quatre mois, comme nous l'avons signalé plus haut.

Dans la section où nous avons effectué notre étude, 66 % des employés avaient comme langue maternelle le français, alors que 33 % des employés avaient l'anglais comme langue maternelle. Il importe de noter que, dans la région du Grand Moncton, les proportions sont inversées : 63 % des habitants ont pour langue maternelle l'anglais, alors que 35 % ont le français⁵³. La proportion élevée de francophones s'explique par le fait que la majorité des postes sont désignés « bilingues », c'est-à-dire qu'ils exigent une connaissance des deux langues officielles. Comme le taux de bilinguisme chez les francophones est, dans la région du Grand Moncton, beaucoup plus élevé que chez les anglophones⁵⁴, le nombre de postes occupés par des francophones est en conséquence assez élevé.

Si nous avons choisi de nous limiter à Moncton, ou encore au Nouveau-Brunswick, ce n'est pas par pur hasard. Outre que la ville, tout comme la province, est bilingue, la région du Nouveau-Brunswick figure parmi les régions désignées bilingues aux fins de la langue de travail dans la fonction publique fédérale. Autrement dit, en vertu de l'article v de la *Loi sur les langues officielles* du Canada, les employés de l'État ont, au Nouveau-

⁵² Pour des raisons de confidentialité, nous ne pouvons révéler le nom du ministère.

⁵³ Données de Statistique Canada, 2006 : Statcan.gc.ca.

⁵⁴ Les francophones affichent un taux de bilinguisme anglais-français de 87,7 %, alors que pour les anglophones ce taux se situe à 24 % (données de Statistique Canada, 2006 [Statcan.gc.ca]).

Brunswick et dans d'autres régions du pays⁵⁵, le droit de travailler dans la langue officielle de leur choix. C'est donc dire que, en principe, anglophones et francophones sont en mesure de rédiger dans leur langue maternelle, de s'exprimer dans l'une ou l'autre des langues dans les réunions, de recevoir des services dans leur langue, de se faire évaluer et superviser dans leur langue, etc. Depuis la promulgation de cette loi en 1969, par contre, la question de la langue de travail dans les institutions fédérales suscite d'énormes difficultés. Dans l'ensemble, il a été très difficile de mettre en œuvre les dispositions prévues par la loi. Ainsi, dans les régions désignées bilingues, c'est l'anglais qui, sauf au Québec, demeure la principale langue de travail, ce qui veut dire que bien des francophones se voient contraints d'avoir recours à l'anglais comme langue de travail, tant à l'oral qu'à l'écrit, et cela dans la quasi-totalité des situations de communication. Le Commissariat aux langues officielles du Canada reconnaît pleinement que la langue de travail constitue depuis toujours le parent pauvre de la politique linguistique canadienne, les progrès à ce chapitre étant très lents⁵⁶.

Nous avons aussi opté pour Moncton parce qu'il s'agit d'une ville bilingue, ce qui en fait une zone de contact par excellence. À cela s'ajoute le fait que les francophones, qui ont pendant longtemps été marginalisés⁵⁷, ont réalisé d'importants gains sur les plans social, économique et linguistique. Si l'égalité linguistique n'est certes pas encore atteinte, les progrès réalisés depuis les années 1960 sont tout de mêmes considérables. Outre que les francophones possèdent un certain nombre de droits linguistiques depuis plus d'une quarantaine d'années, ils se sont dotés de leurs propres institutions (écoles, hôpital, université, radios, etc.) et occupent une place importante sur la scène culturelle et artistique. Cela dit, l'emploi du français dans toutes les situations de

⁵⁵ Ces régions comprennent l'ensemble du Nouveau-Brunswick, certaines parties du Québec, la région de Montréal, la région de la capitale nationale (Ottawa-Gatineau) et certaines parties de l'est et du nord de l'Ontario.

⁵⁶ Voir aussi Richard Bourhis, *op. cit.*

⁵⁷ Voir Nicolas Landry et Nicole Lang, *Histoire de l'Acadie*, Sillery (Qué.), Septentrion, 2001.

communication demeure problématique, et cela malgré les efforts entrepris depuis une quarantaine d'années⁵⁸. Les milieux de travail, par exemple, sont encore largement dominés par l'anglais, avec quelques exceptions.

3.1.1. Français acadien et vernaculaire chiac

Il importe de mentionner qu'il se parle à Moncton, outre le français et l'anglais, un vernaculaire, appelé le chiac, qui résulte du contact intense entre l'anglais et le français dans le Sud-Est de la province. Le chiac se caractérise par « l'intégration et la transformation, dans une matrice française, de formes lexicales, syntaxiques, morphologiques et phoniques de l'anglais⁵⁹ ». Comme l'affirme Marie-Ève Perrot, le chiac se situe sur un continuum complexe, produit de changements relativement récents :

- 1) l'affaiblissement de l'acadien traditionnel⁶⁰, « langue des ancêtres » parlée par la plus vieille génération mais dont certains traits restent vivaces, même chez les plus jeunes; 2) l'intensification du contact avec l'anglais, qui a donné

⁵⁸ Voir à ce sujet Lise Dubois, « Le bilinguisme à Moncton : lieu de divergence », dans Thierry Bulot et Leila Messaoudi (dir.), *Sociolinguistique urbaine. Frontières et territoires*, Cortil-Wodon (Belgique), Éditions Modulaires Européennes, 2003, p. 137-170.

⁵⁹ Annette Boudreau, « Construction identitaire et espace urbain : le cas des Acadiens de Moncton », dans Thierry Bulot et Leila Messaoudi (dir.), *Sociolinguistique urbaine. Frontières et territoires*, Cortil-Wodon (Belgique), Éditions Modulaires Européennes, 2003, p. 176.

⁶⁰ Par « français acadien » ou « acadien traditionnel », nous renvoyons de façon générale aux variétés de français parlées dans les provinces maritimes. Bien que le français varie considérablement d'une région à l'autre de l'Acadie, les linguistes s'entendent pour dire que, malgré les différences, les variétés de français en usage dans la plupart des régions acadiennes se partagent un certain nombre de traits – phonologiques, phonétiques, lexicaux, morphologiques et syntaxiques – qui permettent de le distinguer du français québécois. À ce sujet, voir Karin Flikeid « Origines et évolution du français acadien à la lumière de la diversité contemporaine », dans Raymond Mougeon et Édouard Beniak (dir.), *Les origines du français québécois*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1994, p. 275-326 et Louise Péronnet, « Le français acadien », dans Pierre Gauthier et Thomas Lavoie (dir.), *Français de France et français du Canada : les parlers de l'Ouest de la France, du Québec et de l'Acadie*, Lyon, Université Lyon III Jean Moulin, Centre d'études linguistiques Jacques Goudet, 1995, p. 199-239.

naissance au vernaculaire chiac; 3) dans le même temps, le développement du français standardisé, langue des institutions normatives, du système éducatif et des médias et plus généralement des échanges formels⁶¹ ».

Comme bien d'autres vernaculaires, le chiac s'inscrit sur un continuum, allant du niveau le plus anglicisé au niveau le moins anglicisé, de sorte qu'il y a ce que Perrot a nommé des « zones d'anglicisation » faible, moyenne et forte⁶². Enfin, comme l'explique Boudreau, « [d]ans l'esprit de bon nombre de personnes, il [le chiac] est lié à l'urbanité, symbolise l'assimilation et l'acculturation, et nourrit des discours traditionnels voulant que l'impureté et le mélange mènent à la perte de repères linguistiques et culturels⁶³ ». Cela dit, si d'un côté le chiac est perçu comme limitatif du fait qu'il procure peu d'avantages matériels comparativement au français standard, d'un autre il est de plus en plus valorisé dans sa dimension identitaire⁶⁴. Longtemps stigmatisé, le vernaculaire s'est progressivement imposé sur la place publique depuis un certain nombre d'années, sans doute en réaction au discours dominant qui privilégie, pour cette sphère, les variétés plus standard. Il suffit de penser à la radio communautaire du Sud-Est, où le vernaculaire a enfin droit de cité, ce qui a eu pour effet de permettre à « une population dont les pratiques langagières furent longtemps stigmatisées de laisser libre cours à sa parole sur la place publique⁶⁵ ». À cela s'ajoute le milieu artistique, au sein duquel se produit le même phénomène : le chiac prend effectivement de plus en plus de place dans les diverses productions, ce qui serait révélateur d'une espèce de contre-discours

⁶¹ Marie-Ève Perrot, « Le chiac de Moncton : description synchronique et tendances évolutives », dans Albert Valdman, Julie Auger et Deborah Piston-Hatlen (dir.), *Le français en Amérique du Nord. État présent*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2005, p. 309.

⁶² *Ibid.*, p. 313.

⁶³ Annette Boudreau, « Le français parlé en Acadie : idéologies, représentations et pratiques », *La langue française dans sa diversité*, Québec, ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2008, p. 63.

⁶⁴ Annette Boudreau et Lise Dubois, « Langues minoritaires et espaces publics : le cas de l'Acadie du Nouveau-Brunswick », *Estudios de sociolingüística*, vol. 2, n° 1, 2001, p. 37-60.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 57.

sur la langue qui se manifeste par le recours à la variété stigmatisée dans le but de renverser les stigmates⁶⁶.

3.2. Pratiques langagières en milieu de travail

Les quatre mois que nous avons passés sur les lieux à observer les pratiques langagières nous ont permis de bien comprendre les pratiques langagières à l'intérieur de ce milieu de travail. L'observation participante a permis d'illustrer la place qu'occupent l'anglais, le français et le vernaculaire, puis de saisir les situations de communication auxquelles ils sont réservés.

Précisons tout d'abord que la langue « commune » de travail est l'anglais. À l'oral, par exemple, c'est l'anglais qui l'emporte largement sur le français, tant dans les interactions individuelles (entre anglophones et francophones) que dans les situations plus formelles, c'est-à-dire les réunions, les assemblées, les séances de formation, etc. Il importe de préciser que tous les francophones sont bilingues, ce qui n'est pas le cas chez les anglophones. À l'écrit, c'est encore une fois l'anglais qui domine largement. La quasi-totalité des échanges (courriels, lettres, etc.) et des documents (rapports, notes de service, lettres, etc.) sont rédigés en anglais. En fait, dans l'ensemble, environ 98 % des textes sont rédigés en anglais.

Cela dit, il serait faux de croire que le français n'occupe aucune place dans ce milieu de travail. En fait, il se fait entendre beaucoup, du moins à l'oral. Comme la majorité des employés dans cette section du ministère sont francophones (66 %), il est tout à fait normal d'entendre le français dans les couloirs, à la pause-café et dans plusieurs autres situations de communication. Entre francophones, c'est sans faille le français qui est employé, sauf pour de très rares exceptions. Il y a toutefois régulièrement convergence vers l'anglais dès lors qu'un interlocuteur anglophone se joint à la conversation.

Enfin, quant au vernaculaire chiac, il occupe dans ce milieu de travail une place relativement restreinte, et cela même si plus de la moitié des francophones qui y travaillent sont originaires

⁶⁶ *Ibid.*

du Sud-Est de la province. Il est tout naturellement réservé aux francophones du Sud-Est lorsqu'ils se trouvent en petits groupe (situations informelles) et, en général, aux plus jeunes (25 à 35 ans). Dans la plupart des cas, les locuteurs du chiac sont en mesure de passer du vernaculaire aux formes standard sans difficulté.

4. Représentations du français et de l'anglais

À la description des pratiques doit se juxtaposer l'analyse des représentations linguistiques, c'est-à-dire l'image que les locuteurs se font des langues et des variétés qui circulent dans le bureau (le français, l'anglais, le vernaculaire). Cette analyse s'est faite essentiellement à partir des entretiens, mais également à partir des nombreuses discussions que nous avons eues avec les locuteurs. L'observation des comportements langagiers a été menée de façon parallèle, la confrontation des représentations et des pratiques étant une condition *sine qua non* à la compréhension de la dynamique sociolinguistique du milieu. Nous avons mis l'accent sur l'analyse du discours épilinguistique, c'est-à-dire sur ce que les participants ont à dire sur les langues et les variétés en usage, ainsi que sur les pratiques, à la fois les leurs et celles des autres. Si nous avons privilégié les francophones, les locuteurs de la langue minoritaire, en revanche nous n'avons pas omis de tenir compte des anglophones, car l'image qu'ils se font du français et de ses variétés – tout comme de l'anglais, leur langue maternelle – peut, bien sûr, avoir un effet sur les pratiques concrètes.

Parmi les grandes questions posées figurent les suivantes : quels rôles l'anglais et le français jouent-ils au travail? Quelles sont les valeurs accordées à chacune de ces langues? Peuvent-elles, toutes les deux, être langues de travail au même titre? Quelle image les francophones se font-ils du français et de ses variétés? Y a-t-il des différences géographiques, c'est-à-dire selon la région d'origine des locuteurs? Ou encore des différences socioprofessionnelles? Quelles sont les prises de position par rapport au vernaculaire? Qui a accès au français standard? Enfin, comment les francophones évaluent-ils leurs compétences en français, en particulier à

l'écrit? Voilà autant de questions que nous avons abordées dans les entretiens.

4.1. Anglais, langue des affaires, langue de l'administration

S'il est une question sur laquelle l'ensemble des francophones semblent s'entendre, c'est bien celle du rôle qu'occupe l'anglais dans l'administration fédérale canadienne. Aux yeux de beaucoup des francophones, l'anglais serait la langue de l'administration, la langue des affaires par excellence. Il y en a qui font référence à certains de ses attributs (perçus), par exemple la souplesse de son style administratif, l'intuitivité de son lexique, la diffusion de sa terminologie spécialisée, etc. Comme l'affirme un des participants :

SAMUEL ben écoute le domaine de la *business* / le langage des affaires
c'est carrément l'anglais [...] la langue de repère c'est l'an-
glais

D'autres font allusion au fait que l'anglais serait, à l'échelle mondiale, devenu la *lingua franca*, la langue des échanges mondiaux, ou encore estiment que sa grammaire et sa syntaxe seraient somme toute plus simples que celles du français. Comme l'explique Jean-Marie Klinkenberg :

[...] l'idée que le public se fait de la souplesse d'une langue et du caractère peu coercitif de sa norme peut jouer en sa faveur sur le marché des langues. Une part non négligeable de la fortune de l'anglais vient assurément de là : ne dit-on pas volontiers de lui qu'il « n'a pas de grammaire »? Absurdité, certes, mais absurdité significative, et qui a ceci pour effet que l'entrée dans la langue anglaise est en général une joyeuse entrée⁶⁷.

Qui plus est, pour bien des francophones, il serait plus simple, voire plus logique, d'avoir recours à une seule langue de travail par souci d'efficacité. Outre que l'anglais permettrait, à leur sens, de mieux dire la réalité du monde de l'administration et des affaires, il permettrait d'éviter les redoublements et, *ipso facto*, d'accroître la productivité, le recours aux deux langues – souvent

⁶⁷ Jean-Marie Klinkenberg, *La langue et le citoyen. Pour une autre politique de la langue française*, Paris, PUF, 2001, p. 92.

par la voie de la traduction – ayant pour effet de ralentir le processus. C'est effectivement l'avis d'une participante :

LORRAINE c'est par habitude certainement / pour faciliter la tâche / puis certainement aussi quand on / ben les rapports se font traduire / c'est certain quand que c'est un document final ça se fait traduire là

MATTHIEU bien sûr

LORRAINE mais quand tu demandes de l'*input* / tu sais qu'un rapport sera pas final avant une septième ou une huitième version / expédier la chose / l'efficacité / c'est beaucoup plus facile de le faire [d'abord en anglais]

S'ajoutent à cela le fait que, comme l'ont fait remarquer bien des fonctionnaires francophones, l'anglais est connu par tous les francophones. Les ressources linguistiques étant distribuées inégalement, le plus simple serait d'avoir recours à l'anglais, pour toutes les raisons précitées.

Bref, on peut conclure que, chez les francophones dans leur ensemble, l'anglais est perçu comme la langue des affaires et de l'administration, voire la langue de la réussite professionnelle, le français n'étant pas toujours apte, pour sa part, à remplir ces mêmes fonctions.

4.2. Français, langue complexe et peu accessible

À la différence de l'anglais, le français ne semble pas, aux yeux des francophones, remplir les mêmes fonctions, ni avoir le même prestige. Ce qui nous a tout de suite étonné, par contre, ce sont les distinctions – parfois frappantes – que les locuteurs francophones établissent entre les diverses variétés de français qui se font entendre au bureau. Il existe également des différences marquées selon la provenance des locuteurs. Sans vouloir établir de généralisations, nous présentons l'analyse selon les régions de provenance.

4.2.1. Locuteurs du Sud-Est du Nouveau-Brunswick

Comme il fallait s'y attendre, les locuteurs du Sud-Est de la province, où entrent en contact l'anglais, le français et le verna-

culaire, avaient tous leur mot à dire sur les variétés de français entendues au bureau. Même si, dans l'esprit de certains, la distinction entre le chiac et le français acadien n'est pas forcément claire – pas plus qu'elle ne l'est pour certains chercheurs –, c'est tout de même sur le vernaculaire chiac que les locuteurs tenaient à s'exprimer. Bien qu'il y ait ambivalence quant à la réelle fréquence d'emploi du chiac dans ce bureau, il semble néanmoins y avoir un certain consensus quant à l'image que s'en font les locuteurs.

Dans un premier temps, il y a, chez certains, stigmatisation du vernaculaire, les participants affirmant sans ambages qu'il ne s'agit pas d'un « bon français ».

MATTHIEU puis vous diriez que vous n'avez pas un bon français / est-ce que c'est ça selon vous

BRIGITTE je ne suis pas sûre / moyen

MATTHIEU qu'est-ce qui vous fait dire ça

BRIGITTE c'est dans la moyenne [5 sec] c'est que moi j'ai / (...) je trouve qu'on / des fois je vais dire qu'on ne parle pas bien français c'est surtout nos verbes / on va dire euh [5 sec] au lieu de dire la troisième personne du pluriel / euh / « ils vont aller » au lieu de dire « ils vont aller » / ou « ils cherchent » / « ils cherchent »

Autrement dit, il s'agit d'un code restreint, limité à certains échanges informels, et qui résulterait d'un contact intense avec l'anglais dans le Sud-Est de la province. Certains iront jusqu'à dire qu'il s'agit d'une source de honte, d'un « fait d'assimilation », bref d'une variété dont il faudrait se défaire. Il constituerait même, au dire de quelques-uns, un réel obstacle à bien des égards et, dans certains cas extrêmes, une source de gêne, d'infériorité. Le commentaire de Joanne est on ne peut plus éloquent :

JOANNE c'est ça maintenant ceci étant dit / tu sais là / il y a certains traits parmi les francophones dont / c'est qu'on peut tirer beaucoup beaucoup de fierté tu sais là comme dans ça que je viens de nommer / de l'autre côté il y a encore un il y a encore un / comment ce que je pourrais dire / tu sais là un / il y a une fierté patrimoniale si tu veux / tu sais là chez la

plupart des gens pas tout le monde mais la plupart des gens /
mais il y a aussi un peu / comment ce que je caractériserais
ça / tu sais là quand t'entends la langue parlée surtout au
Sud-Est du Nouveau-Brunswick

MATTHIEU ouin c'est ça que je voulais savoir

JOANNE t'entends à Radio-Canada des fois interviewer des gens là
puis là je fais comme [air dégoûté]

MATTHIEU (rires)

JOANNE ça se peut tu (rires) ah:

MATTHIEU oui oui c'est ça je voulais savoir / quelle image que tu te fais
de ces différentes variétés-là

JOANNE ben tu sais c'est une image que / ma première réaction serait
celle de / comme / je trouve c'est gênant on dirait l'image
que ça projette des fois / pas des fois souvent / mais si tu
regardes c'est quoi qu'est à la base de tout ça / est-ce que la
personne a seulement pas de fierté / c'est une assimilation
c'est un fait d'assimilation / tu sais je veux dire tu sais tu (...)
puis tu fais ta vie tu sais là à l'intérieur d'une population vu
que t'es minoritaire t'es toujours desservi en anglais tu sais
là / il y avait un temps que c'était ça puis les gens qui sont
peut-être les moins évolués ne voient pas la nécessité ou leur
droit à exiger un meilleur service une meilleure qualité de
langue / ils acceptent ça qu'ils ont toujours eu

MATTHIEU oui

JOANNE alors c'est que ça [le chiac] devient comme tu sais là le
standard / tu sais là dans certains groupes de la population

MATTHIEU oui

JOANNE ouin / puis ça je trouve c'est / tu sais ça fait mal / tu sais parce
que c'est peut-être drôle c'est peut-être / tu sais comme le
chiac (...) ceux qui vont à l'école là Mathieu-Martin puis tout
ça ils trouvent que c'est cool puis ci puis ça mais prends un
pas à l'extérieur de la région puis là tu vas voir comment
drôle que c'est là

MATTHIEU ouin c'est ça

JOANNE ça vient plus drôle du tout là

- MATTHIEU donc dans ce cas-là selon toi
- JOANNE c'est limitatif c'est un signe d'infériorité
- MATTHIEU ok ok ouin puis est-ce que ces variétés-là comme le chiac est-ce qu'on l'entend au bureau
- JOANNE ah oui
- MATTHIEU ok donc c'est
- JOANNE ben peut-être pas si pire au bureau / c'est quand même un un groupe de travail qui est assez éduqué je veux dire c'est que la plupart des gens à MIDEDEC ont des degrés d'université puis tu sais ça fait que ça représente pas la population en général là
- MATTHIEU hum hum hum hum
- JOANNE euh mais je veux dire quand tu vas dans les endroits populaires surtout comme dans le Sud-Est du Nouveau-Brunswick
- MATTHIEU c'est ça
- JOANNE ça fait dur

D'aucuns, par contre, tiennent à préciser qu'il ne faut pas confondre le vernaculaire chiac avec le « vieux français acadien », c'est-à-dire le français acadien « traditionnel », où les traces de l'anglais sont minimales.

Dans un deuxième temps, les locuteurs du Sud-Est sont pour la très grande majorité d'avis que les variétés de français du Nord de la province et de l'extérieur du Nouveau-Brunswick sont de meilleure qualité. Ils les considèrent comme « plus homogènes », « moins anglicisés ». L'écart qu'ils imaginent entre leur propre français et ceux du Québec, et en particulier de l'Europe (notamment la France), est encore plus grand. Encore selon Joanne :

- JOANNE [5 sec] ben je veux dire le français québécois la langue / on parle de la qualité de langue
- MATTHIEU ouin c'est ça ouin
- JOANNE euh: [5 sec] souvent je suis impressionnée par le degré de sophistication

MATTHIEU oui oui oui

JOANNE en tout cas tu sais là de développement de la langue française chez les Québécois / d'abord et surtout chez les Français / mais les Français il y a pas de comparaison / je veux dire on n'est juste pas là puis on le sera jamais (rires)

Pour d'autres, il semble y avoir plus d'ambivalence, dans la mesure où, à leurs yeux, le vernaculaire remplit tout de même certaines fonctions non négligeables, à l'instar du français acadien « traditionnel ». À leur sens, il serait l'expression de la réalité linguistique et culturelle de Moncton, d'une variété à laquelle les francophones ont recours dans certaines situations de communication précises et qui, somme toute, s'explique par le fort contact entre le français et l'anglais. Nous illustrons cette ambivalence à l'aide d'une remarque formulée par Samuel :

SAMUEL même au point où Marie-Jo Thério // c'est une des choses que j'ai trouvé courageuse de sa part c'est des chansons qu'étaient CARRÉMENT chiac

MATTHIEU hum hum / hum hum

SAMUEL tu sais c'est des chansons qu'étaient CARRÉMENT chiac

MATTHIEU hum hum / alors que ses autres chansons ne l'étaient pas / tu sais c'est ça de pouvoir

SAMUEL ouin je me dis elle a été fidèle à une réalité elle

MATTHIEU ouin ouin

SAMUEL tu sais ça a pris du courage

MATTHIEU surtout quand on / à Moncton // il y a une espèce d'identification heïn

SAMUEL ça c'est une chanson qui / et puis même 1755 jusqu'à un certain point

MATTHIEU oui oui oui

SAMUEL l'ont fait un peu l'ont fait un peu eux autres puis euh

MATTHIEU avec CB Buddy puis tout ça là / ça été / les gens se reconnaissaient euh

SAMUEL moi j'ai appris à être / moins / comment dirais-je / handicapé
ou gêné de ces choses-là parce que je me dis c'est notre
réalité oui on parle chiac

MATTHIEU c'est ça hum hum

SAMUEL mais effectivement le chiac dans une chanson qui est voulu
c'est une chose mais le chiac pas voulu c'est une autre chose /
comme on le voit c'est discriminé d'une manière

On voit que, d'une part, la présence du chiac sur la place publique (dans une chanson de Marie-Jo Thério) a, aux yeux de Samuel, quelque chose de libérateur, en ce sens que le vernaculaire se voit, pour la première fois, investi d'une certaine légitimité. Cette place réservée au chiac semble avoir un effet positif pour Samuel : elle lui permet de se débarrasser de ce sentiment de honte qu'il a pendant longtemps ressenti lorsqu'il entendait le chiac dans certains contextes. D'autre part, il reconnaît les limites du vernaculaire, c'est-à-dire qu'il comprend que, dans une chanson, c'est « voulu », alors que dans d'autres situations, son emploi n'est pas toléré. De là la référence à la discrimination (« c'est discriminé »), qui traduit plutôt, selon nous, une ambivalence, un malaise. Autrement dit, où faut-il se situer par rapport au chiac?

4.2.2. Locuteurs du Nord du Nouveau-Brunswick et de l'extérieur de la province

Il nous est apparu évident qu'une analyse des représentations qu'entretiennent les francophones non originaires du Sud-Est était de mise, sachant fort bien que les perceptions des uns sont susceptibles d'avoir une influence sur les pratiques des autres. C'est ainsi que les francophones du Nord et du Nord-Est de la province – où le contact entre l'anglais et le français est beaucoup moins intense, sinon inexistant – et de l'extérieur de la province – en particulier du Québec et de l'Ontario francophone – ont eux aussi été interrogés. Malgré l'existence de divergences de vues, il semble y avoir consensus parmi ces locuteurs : le chiac, bien qu'il remplisse certaines fonctions, est souvent perçu de façon assez négative et est, somme toute, considéré comme un obstacle,

voire un handicap, pour ses locuteurs. Les qualificatifs pour le décrire abondent : « malheureux mélange de codes », « dialecte », « patois », etc. Ces locuteurs insistent sur le caractère limitatif du vernaculaire et sur les efforts qu'ils doivent déployer pour éviter la « contamination ».

4.3. Compétences linguistiques des francophones et norme du français écrit

À s'en tenir aux sections qui précèdent (4.2.1 et 4.2.2), il est permis de conclure que, dans ce milieu, on n'attribue certes pas aux langues et aux variétés en contact les mêmes valeurs et le même prestige. Les représentations que s'en font les francophones – et les anglophones – sont très révélatrices de la place qu'occupent les langues et les variétés ainsi que des fonctions qu'elles revêtent. Mais au-delà des représentations, qu'en est-il des compétences des francophones à l'écrit? Il nous est apparu impossible de passer sous silence la question des compétences linguistiques, d'autant plus qu'elle est souvent revenue – sans que ayons à la poser – dans les entretiens et les discussions.

D'abord, la très grande majorité des francophones s'entend pour dire que la formation qu'elle a reçue à l'école et dans les établissements d'enseignement postsecondaires (collèges, universités) les a bien préparée aux fonctions qu'elles exerce aujourd'hui. Autrement dit, presque tous les francophones ont affirmé posséder de bonnes compétences en rédaction au terme de leurs études postsecondaires⁶⁸. Cela dit, il semble exister aujourd'hui chez les francophones non seulement un malaise par rapport à l'image qu'ils se font du français et de ses variétés, mais aussi des doutes quant à leurs compétences en français écrit. En fait, la très grande majorité des francophones interrogés dit avoir régressé en français écrit depuis son arrivée au ministère. Par « régression », nous entendons une perte des compétences rédactionnelles en langue maternelle. Cette perte des compétences est attribuable, selon

⁶⁸ Dans l'ensemble, le niveau de scolarisation est assez élevé dans la section au sein de laquelle nous avons mené notre étude, la majorité des fonctionnaires étant titulaires d'un diplôme d'études universitaires de 1^{er} ou de 2^e cycle.

eux, à la place marginale qu'occupe le français comme langue de travail. On n'oubliera pas que seuls 2 % des textes sont rédigés en français, l'anglais l'emportant largement sur le français comme langue de travail commune. Témoin la remarque de Françoise :

FRANÇOISE pour écrire non mais des fois / je vais être très honnête / c'est que pour parler des fois je vais chercher mes mots

MATTHIEU ok

FRANÇOISE je vais chercher des mots je vais le trouver en anglais en premier puis après ça je vais dire « ah mon Dieu » (rires) / tu sais là j'ai une espèce de honte tu sais / parce que naturellement quand on travaille beaucoup dans l'autre langue à un moment donné il y a des termes qui nous viennent en anglais beaucoup plus facilement parce qu'on l'utilise tellement souvent / des acronymes des choses comme ça / même des mots courants / ah mon doux qu'est-ce que c'est en français donc / je suis obligée d'ouvrir mon dictionnaire puis aller voir / ben là

MATTHIEU c'est ça

FRANÇOISE ben oui / tu sais donc / de là l'importance à être vigilants et de faire vraiment attention / parce que je me dis mon Dieu si moi je cherche mes mots en français / puis que je n'ai pas été élevé dans un milieu anglophone / c'est très facile pour d'autres là de chercher les mots c'est sûr et certain

Ce sentiment de perte des compétences – qui, il importe de le souligner, demeure une auto-évaluation – est mis en évidence par les rapports que certains francophones interrogés entretiennent avec la norme du français reproduite dans les documents qui circulent au ministère. Ces documents, pour la plupart des traductions, sont écrits dans un français normatif, conformément à la manière de traduire entérinée dans les milieux de la traduction au Canada⁶⁹. Les fonctionnaires francophones en sont donc

⁶⁹ Il s'agit plus précisément de ce que Delisle appelle la traduction idiomatique : « stratégie de traduction qui consiste à produire un texte d'arrivée conforme aux usages établis d'une langue et aux habitudes d'expression spontanée de ses locuteurs natifs [...] La notion de traduction idiomatique, liée à celles d'usage, de normes et de contexte socioculturel, tient compte notamment des contraintes de la langue d'arrivée, de ses usages courants ainsi que des règles et conventions observées par la majorité de ses locuteurs ». (À noter que par

venus à conclure que ces textes, traduits par des professionnels de la langue dans une langue standard, représentent des modèles à imiter, la norme appliquée dans ces documents étant considérée non seulement comme légitime mais aussi comme celle à laquelle il faut aspirer. C'est ainsi que certains francophones, y compris certains qui se disent tout de même à l'aise à l'écrit en français, disent ne pouvoir arriver à produire en français des textes qui soient de qualité égale à ceux des traducteurs professionnels. L'écart imaginé est bien souvent on ne peut plus grand et, dans quelques cas, perçu comme un réel obstacle. C'est ce que confirme Blanche :

BLANCHE moi des fois je me questionne sur ma rédaction parce que ma rédaction n'est pas pareille comme ceux qui font la traduction de l'autre côté

5. Analyse des représentations linguistiques et manifestations d'insécurité linguistique

5.1. Milieu de travail comme milieu diglossique

À s'en tenir à ce qui précède et à l'examen des pratiques effectives, on peut conclure que le milieu de travail à l'étude est un milieu avant tout diglossique⁷⁰. L'anglais et le français, bien que toutes deux langues de travail officielles, ne jouissent certes pas du même prestige et, surtout, ne remplissent pas les mêmes fonctions. C'est ce qu'avaient fait remarquer Boudreau et Dubois⁷¹

« habitudes d'expression spontanée de ses locuteurs natifs », Delisle entend le français standard, normé, dénué de toute trace de l'anglais (ou de marques trop régionales). Voir Jean Delisle, *La traduction raisonnée*, 2^e éd., Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2003.

⁷⁰ Pour les besoins de cet article, nous retiendrons la définition que propose Christiane Loubier pour la diglossie : « situation sociolinguistique où l'utilisation de langues en coexistence (ou de variétés de langues) renvoie à une répartition et à une hiérarchisation fonctionnelle de ces langues (fonctions, domaines et aires d'usage) qui font qu'une forte valeur socioéconomique est attribuée à une langue particulière qui recouvre d'ailleurs, dans la plupart des cas, les fonctions, les domaines et les aires d'usage les plus valorisés à l'intérieur d'un même espace social ». Voir Christiane Loubier, *Langues au pouvoir. Politique et symbolique*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 193.

⁷¹ Voir Annette Boudreau et Lise Dubois, « "J'parle pas comme les Français de France..." », *op. cit.*; Annette Boudreau et Lise Dubois, « Insécurité linguis-

dans leurs recherches auprès des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick, à savoir l'existence de rapports de force entre les langues et les variétés à l'échelle de la province, rapports qui sont d'autant plus complexes dans le Sud-Est en raison de la présence du vernaculaire et des contacts intenses avec l'anglais. Francard avait lui aussi observé cette hiérarchie établie entre les langues et les variétés au Nouveau-Brunswick, l'anglais étant la langue à laquelle on associe le prestige et la réussite, le français, considéré comme moins légitime, étant confiné à des échanges moins prestigieux, plus marginaux⁷². Il renchérit sur ce qu'avaient montré Boudreau et Dubois, à savoir que, dans le Sud-Est, la présence du vernaculaire donnerait lieu à une forme de « triglossie » du fait que les francophones « oscillent entre deux langues de prestige, soit l'anglais et le français normatif d'une part, et le vernaculaire de la région d'autre part, que l'on pourrait définir comme un continuum linguistique qui s'étend du chiac au français normatif avec plusieurs variations langagières entre ces deux pôles⁷³ ».

Ainsi, les représentations diglossiques⁷⁴ qu'entretiennent les francophones, en particulier ceux du Sud-Est, à l'égard de leur langue ou des variétés et celles des autres révèlent une insécurité linguistique, dimension que l'on a jusqu'à maintenant tout à fait occultée dans les études sur la langue de travail. En nous inspirant du « discours autonome sur les lectes⁷⁵ », forme de production

tique et diglossie... », *op. cit.*; Annette Boudreau et Lise Dubois, « L'insécurité linguistique comme entrave... », *op. cit.*

⁷² Michel Francard, « Les jeunes francophones et leur langue : de l'Acadie du Nouveau-Brunswick à la Wallonie », *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 27, n° 1, 1994, p. 149.

⁷³ Annette Boudreau et Lise Dubois, « L'insécurité linguistique comme entrave... », *op. cit.*, p. 41.

⁷⁴ « [...] représentation sociolinguistique qui concourt à l'acceptation, au maintien et même à la reproduction des inégalités sociales produites par la situation de domination sociolinguistique » (Christiane Loubier, *op. cit.*, p. 204). Voir aussi Henri Boyer, « Matériaux pour une approche des représentations sociolinguistiques. Éléments de définition et parcours documentaire en diglossie », *Langue française*, n° 85, 1990, p. 102-123.

⁷⁵ Cécile Canut, « Activité épilinguistique, insécurité et changement linguistique », dans Aude Brétégnier et Gudrun Ledegen (dir.), *Sécurité/Insécurité*

épilinguistique qui s'ajoute aux « marques linguistiques produites au cours du dire⁷⁶ », nous avons pu voir, dans l'analyse des entretiens, de quelle manière se manifeste l'insécurité linguistique, entendue comme « la prise de conscience, par des locuteurs, d'une distance entre leur idiolecte (ou leur sociolecte) et une langue qu'ils reconnaissent comme légitime [...]»⁷⁷.

5.2. Manifestations d'insécurité linguistique chez les locuteurs du Sud-Est

Comme l'ont illustré Boudreau et Dubois, ce sont les locuteurs du Sud-Est qui, manifestement, éprouvent le plus grand degré d'insécurité linguistique :

[...] nous avons conclu qu'il existe un lien de causalité entre le degré d'exposition à la langue dominante (en l'occurrence, l'anglais) et les sentiments d'insécurité linguistique qu'ont exprimés les participants. En d'autres termes, plus la présence de la langue dominante est intense et plus les locuteurs minoritaires sont enclins à éprouver de l'insécurité linguistique dans leur langue maternelle. C'est ainsi que les jeunes du Sud-Est du Nouveau-Brunswick croient qu'on parle mieux le français ailleurs que dans leur région (conscience d'une norme exogène) [...]»⁷⁸.

C'est précisément ce qui s'est dégagé de nos observations et de nos entretiens. Précisons que l'insécurité se manifeste dans ce cas le plus souvent à deux niveaux, c'est-à-dire qu'il existe d'une part une insécurité par rapport au statut des langues en présence, en l'occurrence l'anglais et le français, et d'autre part une insécurité liée aux variétés de français en contact, à savoir le français « de référence » ou normatif et le vernaculaire. Pour reprendre les termes de Calvet, il s'agit d'une insécurité statutaire dans le premier cas et d'une insécurité formelle dans le second⁷⁹. Dans

linguistique. Terrains et approches diversifiés, propositions théoriques et méthodologiques, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 106-107.

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ Michel Francard, « Les jeunes francophones... », *op. cit.*, p. 153.

⁷⁸ Annette Boudreau et Lise Dubois (avec la coll. de Véronica d'Entremont), « Représentations, sécurité/insécurité linguistique et éducation en milieu minoritaire », dans Phyllis Dalley et Sylvie Roy (dir.), *Francophonie, minorités et éducation*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2008, p. 156-157.

⁷⁹ Louis-Jean Calvet, *op. cit.*

une situation de bilinguisme, il est impossible de se limiter aux variations intralinguistiques et ainsi négliger l'effet des autres langues en présence qui, comme nous l'avons vu, peuvent exercer un poids énorme. Voyons plus précisément ce qu'il en est.

5.2.1. Dépréciation de son propre parler

Il ne fait aucun doute que l'une des manifestations les plus frappantes de cette insécurité est la gêne et la dévalorisation de son propre parler. Les locuteurs du Sud-Est se placent souvent dans une situation de subordination par rapport au français des « autres ». On voit que, chez certains, la conscience d'une distance entre la langue qu'ils parlent (et, dans certains cas, écrivent) et la langue qu'ils perçoivent comme légitime est, en effet, très grande. Fait intéressant, il existe chez certains locuteurs du Sud-Est un malaise par rapport non seulement au vernaculaire chiac mais aussi au « français du Sud-Est » dans son sens large (qu'on appelle parfois « français de Moncton » tout court). Ce qu'on entend par là, c'est un français qui se caractérise par la présence variable de faux amis, de calques syntaxiques, d'impropriétés, d'« écarts » lexicaux (confusions homonymiques et paronymiques, etc.) ou encore d'autres marques phoniques régionales. Bref, il s'agirait de subtilités qui permettraient de distinguer les francophones du Sud-Est des francophones « d'ailleurs », lesquels comparent leur français à celui qui est considéré comme légitime. Nous sommes donc aux prises avec un problème d'insécurité linguistique portant sur la forme linguistique⁸⁰, d'où les références aux parlers à imiter. Comme l'explique Brétégnier, les « sentiments de sécurité et d'insécurité linguistiques apparaissent précisément liés aux représentations que construisent les locuteurs des frontières de langues, de normes, de groupes, frontières entre ce qui est dans la norme et ce qui en est exclu, entre le légitime et l'illégitime, entre le Même et l'Autre, entre l'intérieur et l'extérieur⁸¹ » (endogène/exogène). Ce sont là des phénomènes

⁸⁰ *Ibid.*, p. 160.

⁸¹ Aude Brétégnier, « Regards sur l'insécurité linguistique », *op. cit.*, p. 12.

d'identification et de catégorisation qui sont à l'œuvre chez les employés du ministère à l'étude.

5.2.2. *Modèle « centre-périphérie » à l'œuvre*

Ces phénomènes d'identification et de catégorisation ne sont pas sans rappeler le modèle « centre-périphérie » de Singy⁸². Si nous observons chez les locuteurs du Sud-Est une espèce de sujétion aux modèles linguistiques d'ailleurs, c'est qu'il existe effectivement, à l'échelle de la francophonie, des relations de dépendance et de domination entre ce que Singy appelle les « classes socio-spatiales⁸³ ». Dans son étude sur l'image du français en Suisse romande (pays de Vaud), il avance que l'insécurité se manifeste de diverses manières dans le discours épilinguistique, entre autres par une « auto-évaluation plutôt sévère des pratiques linguistiques⁸⁴ » et par « l'acceptation d'une sujétion linguistique par rapport à la classe socio-spatiale usant de la variété standard du français⁸⁵ ». Il ajoute que le modèle est relatif et transposable et donc forcément dynamique⁸⁶, les espaces de référence étant mouvants et différents pour l'ensemble des francophones du monde. Il y a donc des centres et des périphéries, mais, de toute évidence, pour les locuteurs du Sud-Est, leur région d'origine ne représente jamais le centre. Il se trouve toujours, dans leur esprit, en périphérie. Nos observations et nos entretiens le confirment.

Outre qu'elle se situe à la périphérie de ce qui est souvent considéré comme le ou les centre(s) de la « francophonie » (le Nord du Nouveau-Brunswick, le Québec, la France), l'Acadie du Sud-Est est également caractérisée par les contacts intenses entre l'anglais et le français. Cette situation – non exclusive, bien entendu – fait que les francophones du Sud-Est sont non seulement « périphériques » par rapport au(x) centre(s) imaginés mais également minoritaires par rapport au groupe dominant du Nouveau-Brunswick et de l'ensemble du Canada, en l'occurrence

⁸² Pascal Singy, *L'image du français en Suisse romande*, op. cit.

⁸³ *Ibid.*, p. 27-34.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 35.

⁸⁵ *Ibid.*

⁸⁶ *Ibid.*, p. 43.

les anglophones, ce qui peut les amener à nourrir des sentiments de « double illégitimité », c'est-à-dire devant l'anglais d'une part et le français du « centre » d'autre part⁸⁷. Voilà qui peut mener à ce que Calvet⁸⁸ appelle l'insécurité formelle et l'insécurité statutaire.

5.2.3. *Rôle de l'institution scolaire*

Comme nous l'avons mentionné au début, dans ses recherches sur l'insécurité linguistique en Belgique francophone, Francard a beaucoup insisté sur le rôle de l'institution scolaire dans l'émergence de l'insécurité linguistique.

Il y a là, nous croyons, des parallèles à établir avec notre terrain, dans la mesure où nous avons affaire à des locuteurs dans l'ensemble très scolarisés, la plupart étant titulaires de diplômes universitaires. Ce sont des gens qui, pour la plupart, ont une forte conscience linguistique, c'est-à-dire qui sont conscients de l'existence d'une norme légitime et, surtout, de la distance qui les sépare des détenteurs de cette norme. Comme le précise Francard, ceux qui témoignent de l'insécurité linguistique maximale « sont ceux qui ont connu la plus longue scolarité⁸⁹ », ce qui, paradoxalement, fait que les plus scolarisés ont « les appréciations les plus négatives concernant les usages linguistiques⁹⁰ ». Ce sont les plus instruits, les membres de la « petite bourgeoisie », pour ainsi dire⁹¹, qui semblent éprouver le plus d'insécurité linguistique. Autrement dit, la scolarisation construit la conscience des enjeux sociaux. À en juger par les commentaires épilinguis-

⁸⁷ Voir Michel Francard, « Les jeunes francophones... », *op. cit.*; Annette Boudreau et Lise Dubois, « L'insécurité linguistique comme entrave... », *op. cit.*; Annette Boudreau et Lise Dubois, « Insécurité linguistique et diglossie... », *op. cit.*,

⁸⁸ Louis-Jean Calvet, *op. cit.*

⁸⁹ Michel Francard, « Insécurité linguistique en situation de diglossie. Le cas de l'Ardenne belge », *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, vol. 2, n° 8, 1989, p. 151.

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ Voir William Labov, *op. cit.*; Michel Francard, *L'insécurité linguistique en Communauté française de Belgique*, *op. cit.*; Pierre Bourdieu, *Ce que parler veut dire*, *op. cit.*

tiques des participants, c'est justement ce qui se dégage de notre corpus.

5.2.4. Représentations diglossiques : ambivalence et conflit

Comme l'ont déjà fait remarquer plusieurs chercheurs, les représentations de la diglossie se manifestent souvent par l'ambivalence et le conflit⁹² et sont ainsi pour le moins complexes et difficiles à analyser. Cécile Canut affirme elle aussi que l'ambivalence est l'un des « points forts de la constitution de l'activité épilinguistique⁹³ ». Il en va de même pour Claudine Bavoux⁹⁴, selon qui les représentations conflictuelles et ambivalentes s'expliquent par la présence d'idéologies diglossiques. Pour les locuteurs du Sud-Est, qui doivent apprendre à naviguer dans les divers « marchés linguistiques » (marché officiel pour le travail, marchés francs⁹⁵ dans d'autres situations de communication), des stratégies de compensation sont parfois mises en œuvre⁹⁶, stratégies qui s'avèrent d'autant plus complexes qu'il y a non seulement concurrence entre deux langues « officielles », en l'occurrence l'anglais et le français, mais également entre deux variétés d'une même langue. Dans le cas du conflit entre le français normatif et le vernaculaire, on constate que, d'un côté, on « avalise le statut non légitime de la variété dominée⁹⁷ », soit le vernaculaire, mais que, de l'autre, on lui attribue « toute une série d'attributs [...]

⁹² Voir Henri Boyer, *Les langues en conflit*, Paris, L'Harmattan, 1991; Philippe Gardy et Robert Lafont, « La diglossie comme conflit : l'exemple occitan », *Langages*, n° 61, 1981, p. 75-91.

⁹³ Cécile Canut, *op. cit.*, p. 106.

⁹⁴ Claudine Bavoux, « Représentations et attitudes dans les aires créolophones », dans Claudine Bavoux et Didier de Robillard (dir.), *Linguistique et créolistique*, Paris, Anthropos, 2002, p. 57-76.

⁹⁵ Par « marché franc », Bourdieu entend un « espace propre aux classes dominées, repaires ou refuges des exclus dont les dominants sont de fait exclus, au moins symboliquement » (Pierre Bourdieu, « Vous avez dit populaire? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 46, 1983, p. 103).

⁹⁶ Voir Michel Francard, « Les jeunes francophones et leur langue... », *op. cit.*; Henri Boyer, *Langues en conflit*, *op. cit.*

⁹⁷ Michel Francard, *L'insécurité linguistique en Communauté française de Belgique*, *op. cit.*, p. 16.

qui sont refusés à la langue dominante⁹⁸ ». Bien que peu fréquent, ce genre de « valorisation » se rencontre dans certains entretiens et discussions. Nous avons en fait entendu des commentaires tels que « le chiac, c'est spontané, ça coule mieux » et « en chiac, on se comprend, c'est moins artificiel que le français [standard]⁹⁹ ». Toujours est-il que, contrairement à ce qu'avaient observé Boudreau et Dubois¹⁰⁰ auprès des jeunes du Sud-Est, la survalorisation du vernaculaire n'est pas courante chez les fonctionnaires du Sud-Est, sans doute parce que, dans ce milieu de travail, il n'est pas associé à la réussite professionnelle. Autrement dit, comme on l'observe dans d'autres situations (chez les adolescents, par ex.), il ne semble pas s'exercer de fortes pressions en faveur de l'utilisation du vernaculaire dans ce milieu, c'est-à-dire que le chiac ne joue pas le rôle d'une contre-norme¹⁰¹. Cela ne veut pas dire, cependant, qu'il n'existe pas d'ambivalence ou même une certaine confusion dans l'esprit de certains quant au rôle et à la place du vernaculaire.

Somme toute, chez certains locuteurs du Sud-Est, on peut en effet affirmer qu'il y a « une propension mêlée à déprécier et à valoriser¹⁰² » le vernaculaire, ce qui fait qu'il est parfois difficile de prendre position sur la question. Car s'il revêt certes une fonction identitaire, en revanche on sait qu'il permet de tirer très peu de « profits » sur le marché officiel¹⁰³. Les commentaires de Samuel à la section 4.2.1 en sont une démonstration éloquente.

5.2.5. *Écarts entre l'auto-évaluation des compétences et les compétences observées*

S'il y a un aspect de notre recherche qui nous a étonné, c'est l'écart qui existe souvent entre l'auto-évaluation que les locuteurs

⁹⁸ *Ibid.*

⁹⁹ Notes de terrain.

¹⁰⁰ Annette Boudreau et Lise Dubois, « L'insécurité linguistique comme entrave... », *op. cit.*

¹⁰¹ James Milroy, *Linguistic Variation and Change*, Oxford, Blackwell, 1992.

¹⁰² Pascal Singy, *op. cit.*, p. 39.

¹⁰³ Pierre Bourdieu, *Ce que parler veut dire*, *op. cit.*

se font de leurs pratiques, d'une part, et les compétences observées, d'autre part. Francard avait par ailleurs noté que cette distance était souvent surévaluée¹⁰⁴. Ce qu'il précise, cependant, c'est que c'est dans le discours épilinguistique que cette distance prend toute son ampleur¹⁰⁵. Dans bien des cas, les locuteurs qui stigmatisent leurs propres traits (ou le vernaculaire dans son ensemble) ou qui disent ressentir un malaise lorsqu'ils sont appelés à s'exprimer dans des contextes où le français standard est exigé, sont très souvent en mesure de s'exprimer convenablement à l'oral dans diverses situations de communication¹⁰⁶. Autrement dit, à l'oral, bon nombre de francophones du Sud-Est s'expriment avec aisance en français normatif (avec toute la difficulté qu'impose l'emploi de ce terme...), ce qui va souvent nettement à l'encontre de leurs propres perceptions. Comme le confirment nos nombreuses heures d'observation, ce sont d'ailleurs les formes standard (à l'oral) qui, au bureau, l'emportent sur le vernaculaire, c'est-à-dire dans les réunions (bien que son emploi y soit très limité) ou encore pour les contacts avec les clients, les fonctionnaires des autres régions (Québec, région de la capitale nationale) et les autres fonctionnaires francophones du bureau. Bien entendu, il en est qui, pour toutes sortes de raisons, éprouvent plus de difficulté à passer au français standard, mais, dans l'ensemble, c'est l'exception à la règle. Bref, nous pouvons affirmer avec certitude que les auto-évaluations des compétences, c'est-à-dire l'écart perçu entre les compétences et les pratiques effectives, sont dans bien des cas exagérées. Boudreau et Dubois avaient par ailleurs montré dans leurs recherches que les jeunes du Sud-Est avaient également tendance à « s'auto-évaluer négativement et à s'attribuer des traits langagiers critiqués qui sont souvent en contradiction avec leurs performances réelles (exagération des traits stigmatisés)¹⁰⁷ ». De là, à notre avis, l'importance de confronter les discours épilinguistiques (à partir des entretiens) aux pratiques et aux compétences observées, confrontation qui

¹⁰⁴ Michel Francard, « Les jeunes francophones... », *op. cit.*, p. 158.

¹⁰⁵ *Ibid.*

¹⁰⁶ Nous reconnaissons qu'il s'agit là de notre propre évaluation.

¹⁰⁷ Annette Boudreau et Lise Dubois, « Représentations... », *op. cit.*, p. 157.

ne peut se réaliser que par l'observation *in situ* des comportements sur une longue période.

5.2.6. *Regard des autres*

Si les auto-évaluations des compétences peuvent bien souvent être influencées par l'institution scolaire, elles se fondent également sur les contacts avec les francophones d'ailleurs, lors de voyages, de rencontres professionnelles, etc. De plus, comme l'affirme Canut, « l'activité épilinguistique se nourrit [aussi] des discours ambiants¹⁰⁸ ». Autrement dit, les locuteurs du Sud-Est sont très conscients non seulement de leur propre « lecte » et des hiérarchies qui sont construites, mais également du regard des autres, du discours « métalinguistique » qui circule sur le français du Sud-Est et le vernaculaire, sur les préjugés dont ils font l'objet.

Chez les francophones du Nord et du Québec, on remarque une plus grande sécurité linguistique, puis un « mouvement de *différenciation*¹⁰⁹ » entre son parler et celui du Sud-Est. Les catégories et les hiérarchies établies sont on ne peut plus claires. Comme l'explique Singy, « tout idiome porte en lui, se réalisant sous la forme de variétés, la possibilité d'identifier et de situer ses utilisateurs sur une échelle socio-spatiale : locuteurs d'ici ou d'ailleurs, travailleurs de tel ou tel secteurs d'activités, individus appartenant à telle ou telle couche sociale, etc.¹¹⁰ ». Les locuteurs qui ne viennent pas du Sud-Est sont effectivement en mesure de situer les francophones de cette région, de reconnaître leurs traits et leur accent, voire d'évaluer leurs performances linguistiques. Bref, comme l'explique Robillard, les locuteurs « peuvent, en fonction de leurs besoins, de leurs compétences, des circonstances, utiliser des critères linguistiques pour classer l'autre socialement, ou l'inverse¹¹¹ ».

¹⁰⁸ Cécile Canut, *op. cit.*, p. 107.

¹⁰⁹ *Ibid.*

¹¹⁰ Pascal Singy, *op. cit.*, p. 38.

¹¹¹ Didier de Robillard, « Visages de l'hétérogénéité linguistique des communautés créoles. Contacts, diglossie, continuum, interlecte », dans Claudine Bavoux et Didier de Robillard (dir.), *op. cit.*, p. 51.

Grosso modo, les prises de position adoptées par certains francophones qui ne viennent pas du Sud-Est à l'égard des pratiques langagières des Acadiens du Sud-Est ne peuvent faire autrement que d'avoir un effet sur les représentations que ces derniers se font de leur langue et, à la longue, générer une certaine insécurité, une remise en question des compétences, et, partant, exercer une influence sur les pratiques concrètes (y compris le changement de code).

5.3. Insécurité linguistique liée à la perte des compétences en français

Si nous avons dans la section précédente traité surtout de l'insécurité linguistique telle qu'elle se manifeste chez les locuteurs francophones issus du Sud-Est du Nouveau-Brunswick, c'est qu'il existe, comme nous l'avons vu, d'importantes différences selon l'appartenance géographique, les uns étant plus touchés par la présence du vernaculaire et les contacts avec l'anglais que les autres. Mais ce n'est pas dire que les locuteurs issus d'autres milieux – le Nord, voire l'extérieur de la province – n'éprouvent pas à leur tour une forme d'insécurité. Bien au contraire. Ce qu'on décèle souvent chez ces locuteurs, c'est une insécurité liée non pas à la présence du vernaculaire – limité au Sud-Est – mais plutôt à d'autres facteurs, à savoir les compétences en français, plus précisément la perte des compétences en français écrit (phénomène que nous avons décrit plus haut).

Cette forme d'insécurité est, à ce que nous sachions, très peu documentée dans les écrits; pourtant, dans bien des contextes diglossiques où une langue dominante exerce une forte influence sur les autres langues en présence, il est tout à fait normal qu'il puisse naître, chez les locuteurs de la langue dominée, des sentiments d'insécurité linguistique par rapport non seulement au statut ou à la forme de cette langue, mais également aux effets concrets de cette domination, c'est-à-dire le sentiment d'avoir régressé dans sa langue maternelle. Cette érosion (perçue) des compétences – qui se serait effectuée assez rapidement dans certains cas – s'est progressivement traduite par une forme

d'insécurité, mais à cette différence qu'il s'agit d'une insécurité acquise depuis l'arrivée des locuteurs dans ce milieu de travail. Il peut certes y avoir d'autres facteurs qui soient à l'origine de cette perte des compétences et donc de cette insécurité, entre autres, le fait de vivre dans un milieu bilingue où le français ne peut remplir toutes les fonctions et où le recours à l'anglais n'est pas nécessairement facultatif. Cela dit, nous ne pouvons passer sous silence le nombre important de fonctionnaires francophones non issus du Sud-Est qui ont fait allusion – et souvent sans que nous ayons à poser la question – à l'effet « assimilateur » du milieu de travail. C'est là, nous en conviendrons, une question qui dépasse largement le cadre du présent article.

Conclusion

Nous avons dans cet article tenté d'expliquer en quoi les représentations linguistiques des francophones sont intimement liées à l'insécurité linguistique qu'ils ressentent, insécurité qui, à son tour, exerce une influence concrète sur leurs comportements linguistiques. Bien que l'insécurité linguistique ne soit pas le seul facteur en cause – les rapports de pouvoir y étant aussi pour quelque chose –, elle constitue néanmoins une barrière importante pour les locuteurs de la langue minoritaire.

Si nous avons insisté largement sur l'analyse des représentations linguistiques, c'est que nous sommes d'avis que, à l'instar de Loubier¹¹², l'analyse des dynamiques sociolinguistiques d'un milieu doit à tout prix prendre en compte la dimension symbolique de la langue ou, autrement dit, les représentations qu'entretiennent les locuteurs à l'égard des langues et des variétés en contact. Car si le poids démographique d'une langue, tout comme son degré d'utilisation, exerce sans doute un effet sur les pratiques des locuteurs, la force symbolique y est également pour quelque chose. En fait, ces « forces¹¹³ » interagissent entre elles,

¹¹² Christiane Loubier, *op. cit.*

¹¹³ Nous faisons référence aux forces sociolinguistiques qui agissent pour créer une situation sociolinguistique : la force démographique (le poids du nombre), la force fonctionnelle (le poids de l'utilisation), la force évolutive (le poids du temps) et la force symbolique (le poids des représentations). Voir

elles sont interreliées, voire inséparables. Jusqu'à présent, les chercheurs ont beaucoup tenu compte du poids démographique et du degré d'utilisation des langues dans l'analyse des situations sociolinguistiques, mais très peu d'entre eux se sont penchés sur les représentations véhiculées. Pourtant, selon Calvet, c'est d'abord et avant tout sur les représentations qu'il faut agir si l'on veut modifier les pratiques : « le planificateur aurait tort d'intervenir de façon autoritaire sur les pratiques et [il] serait plus judicieux d'agir d'abord sur les représentations pour faciliter une action sur les pratiques¹¹⁴ ». Cette affirmation a d'autant plus de résonance que, dans la situation que nous avons présentée, l'insécurité linguistique qui découle des représentations constitue un obstacle majeur à la prise de parole.

Enfin, en illustrant la complexité d'une situation sociolinguistique et les difficultés qui se posent pour les locuteurs de la langue minoritaire, nous prenons en même temps nos distances par rapport à certaines conceptions réductrices voulant que le choix de parler (ou d'écrire) une langue demeure toujours un choix personnel ou encore que les francophones en situation minoritaire ne fassent pas « l'effort » de s'exprimer dans leur langue. Par le fait même, nous espérons avoir démontré comment, dans un contexte précis, se représentent les locuteurs de la langue minoritaire et, partant, ce que cela signifie que d'être minoritaire. Surtout, nous espérons avoir illustré la complexité des pratiques et des représentations, complexité qu'il faut tenter de mieux comprendre et de mieux articuler si nous cherchons à agir sur les pratiques.

Christiane Loubier, *op. cit.*

¹¹⁴ Louis-Jean Calvet, « Langues et développement : agir sur les représentations? », *Estudios de sociolingüística*, vol. 1, n° 1, 2000, p. 189.

Bibliographie

- Bavoux, Claudine, « Représentations et attitudes dans les aires créolophones », dans Claudine Bavoux et Didier de Robillard (dir.), *Linguistique et créolistique*, Paris, Anthropos, 2002, p. 57-76.
- Blanchet, Philippe, « Contacts, continuum, hétérogénéité, polynomie, organisation “chaotique”, pratiques sociales, interventions... quels modèles? Pour une (socio)linguistique de la “complexité” », dans Philippe Blanchet et Didier de Robillard (dir.), *Langues, contacts, complexité. Perspectives théoriques en sociolinguistique* (Cahiers de sociolinguistique n° 8), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, p. 279-308.
- Blanchet, Philippe, *La linguistique de terrain : méthode et théorie. Une approche ethno-sociolinguistique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000.
- Boudreau, Annette, « Le français parlé en Acadie : idéologies, représentations et pratiques », *La langue française dans sa diversité*, Québec, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2008, p. 60-73.
- Boudreau, Annette, « Construction identitaire et espace urbain : le cas des Acadiens de Moncton », dans Thierry Bulot et Leila Messaoudi (dir.), *Sociolinguistique urbaine. Frontières et territoires*, Cortil-Wodon (Belgique), Éditions Modulaires Européennes, 2003, p. 169-202.
- Boudreau, Annette et Lise Dubois, « Langues minoritaires et espaces publics : le cas de l'Acadie du Nouveau-Brunswick », *Estudios de sociolingüística*, vol. 2, n° 1, 2001, p. 37-60.
- Boudreau, Annette et Lise Dubois, « “J’ parle pas comme les Français de France, ben c’est du français pareil; j’ai ma own p’tite langue” », dans Michel Francard (dir.), *L’insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques. Actes du colloque de Louvain-la-Neuve*, Cahiers de l’Institut linguistique de Louvain, vol. 1, 1993, p. 147-168.
- Boudreau, Annette et Lise Dubois, « Insécurité linguistique et diglossie : étude comparative de deux régions de l’Acadie du Nouveau-Brunswick », *Revue de l’Université de Moncton*, vol. 25, nos 1-2, 1992, p. 3-22.
- Boudreau, Annette et Lise Dubois, « L’insécurité linguistique comme entrave à l’apprentissage du français », *Revue de l’Association canadienne de linguistique appliquée*, vol. 13, n° 2, 1991, p. 37-50.
- Boudreau, Annette et Lise Dubois (avec la coll. de Véronica d’Entremont), « Représentations, sécurité/insécurité linguistique et éducation en milieu minoritaire », dans Phyllis Dalley et Sylvie Roy (dir.),

- Francophonie, minorités et éducation*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2008, p. 145-175.
- Bourdieu, Pierre (dir.), *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993.
- Bourdieu, Pierre, « Vous avez dit populaire? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 46, 1983, p. 98-105.
- Bourdieu, Pierre, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982.
- Bourhis, Richard Y., « Bilingualism and The Language of Work: The Linguistic Work Environment Survey », *International Journal of The Sociology of Language*, n°s 105-106, 1994, p. 217-266.
- Boyer, Henri, *Langues en conflit*, Paris, L'Harmattan, 1991.
- Boyer, Henri, « Matériaux pour une approche des représentations socio-linguistiques. Éléments de définition et parcours documentaire en diglossie », *Langue française*, n° 85, 1990, p. 102-123.
- Bres, Jacques, « L'entretien et ses techniques », dans Louis-Jean Calvet et Pierre Dumont (dir.), *L'enquête sociolinguistique*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 61-76.
- Brétégnier, Aude, « Regards sur l'insécurité linguistique », dans Aude Brétégnier et Gudrun Ledegen (dir.), *Sécurité / Insécurité linguistique. Terrains et approches diversifiés, propositions théoriques et méthodologiques*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 7-33.
- Calvet, Louis-Jean, « Langues et développement : agir sur les représentations? », *Estudios de sociolingüística*, vol. 1, n° 1, 2000, p. 183-190.
- Calvet, Louis-Jean, *Pour une écologie des langues du monde*, Paris, Plon, 1999.
- Canut, Cécile, « Activité épilinguistique, insécurité et changement linguistique », dans Aude Brétégnier et Gudrun Ledegen (dir.), *Sécurité / Insécurité linguistique. Terrains et approches diversifiés, propositions théoriques et méthodologiques*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 105-122.
- Delisle, Jean, *La traduction raisonnée*, 2^e éd., Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2003.
- Deslauriers, Jean-Pierre, *Recherche qualitative. Guide pratique*, Montréal, McGraw-Hill, 1991.
- Douglas, Jack D., *Investigative Social Research: Individual and Team Field Research*, Beverly Hills, SAGE Publications, 1976.
- Dubois, Lise, « Le bilinguisme à Moncton : lieu de divergence », dans Thierry Bulot et Leila Messaoudi (dir.), *Sociolinguistique urbaine. Frontières et territoires*, Cortil-Wodon (Belgique), Éditions Modulaires Européennes, 2003, p. 137-170.

- Flikeid, Karin, « Origines et évolution du français acadien à la lumière de la diversité contemporaine », dans Raymond Mougeon et Édouard Beniak (dir.), *Les origines du français québécois*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1994, p. 275-326.
- Francard, Michel, « Insécurité linguistique », dans Marie-Louise Moreau (dir.), *Sociolinguistique. Concepts de base*, Bruxelles, Mardaga, 1997, p. 170-176.
- Francard, Michel, « Les jeunes francophones et leur langue : de l'Acadie du Nouveau-Brunswick à la Wallonie », *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 27, n° 1, 1994, p. 147-160.
- Francard, Michel, *L'insécurité linguistique en Communauté française de Belgique*, Bruxelles, Ministère de la Culture, Service de la Langue française, 1993.
- Francard, Michel, « Insécurité linguistique en situation de diglossie. Le cas de l'Ardenne belge », *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, vol. 2, n° 8, 1989, p. 133-163.
- Gardy, Philippe et Robert Lafont, « La diglossie comme conflit : l'exemple occitan », *Langages*, n° 61, 1981, p. 75-91.
- Gueunier, Nicole, « Représentations linguistiques », dans Marie-Louise Moreau (dir.), *Sociolinguistique. Concepts de base*, Bruxelles, Mardaga, 1997, p. 246-252.
- Gueunier, Nicole, Genouvrier, Émile et Abdelhamid Khomsi, « Les Français devant la norme », dans Édith Bédard et Jacques Maurais (dir.), *La norme linguistique*, Québec, Conseil de la langue française; Paris, Éditions Le Robert, 1983, p. 763-788.
- Gueunier, Nicole, Genouvrier, Émile et Abdelhamid Khomsi, *Les Français devant la norme. Contribution à une étude de la norme du français écrit*, Paris, Champion, 1978.
- Gumperz, John et Dell Hymes (dir.), *Directions in Sociolinguistics: The Ethnography of Communication*, Oxford, Basil Blackwell, 1986.
- Heller, Monica, *Éléments d'une sociolinguistique critique*, Paris, Didier, 2002.
- Jodelet, Denise, « Représentations sociales : un domaine en expansion », dans Denise Jodelet (dir.), *Les représentations sociales*, 5^e éd., Paris, PUF, 1997, p. 47-78.
- Kaufmann, Jean-Claude, *L'entretien compréhensif*, Paris, Armand Colin, 1996.
- Klinkenberg, Jean-Marie, *La langue et le citoyen. Pour une autre politique de la langue française*, Paris, PUF, 2001.

- Klinkenberg, Jean-Marie, « La crise des langues en Belgique », dans Jacques Maurais (dir.), *La crise des langues*, Québec, Conseil de la langue française, 1985, p. 93-145.
- Labov, William, *La sociolinguistique*, Paris, Éditions de Minuit, 1976.
- Laflamme, Simon, « Analyses qualitatives et quantitatives : deux visions, une même science », *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, vol. 3, n° 1, 2007, p. 141-149.
- Lafontaine, Dominique, *Le parti pris des mots. Normes et attitudes linguistiques*, Bruxelles, Mardaga, 1986.
- Landry, Nicolas et Nicole Lang, *Histoire de l'Acadie*, Sillery (Qué.), Septentrion, 2001.
- Loubier, Christiane, *Langues au pouvoir. Politique et symbolique*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- Maurer, Bruno, « Quelles méthodes d'enquête sont effectivement employées aujourd'hui en sociolinguistique? », dans Louis-Jean Calvet et Pierre Dumont (dir.), *L'enquête sociolinguistique*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 167-190.
- Morin, Edgar, *La méthode*, 6 tomes, Paris, Seuil, 1977-2004.
- Milroy, James, *Linguistic Variation and Change*, Oxford, Blackwell, 1992.
- Mucchielli, Alex (dir.), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin, 1996.
- Péronnet, Louise, « Le français acadien », dans Pierre Gauthier et Thomas Lavoie (dir.), *Français de France et français du Canada : les parlers de l'Ouest de la France, du Québec et de l'Acadie*, Lyon, Université Lyon III Jean Moulin, Centre d'études linguistiques Jacques Goudet, 1995, p. 199-239.
- Perrot, Marie-Ève, « Le chiac de Moncton : description synchronique et tendances évolutives », dans Albert Valdman, Julie Auger et Deborah Piston-Hatlen (dir.), *Le français en Amérique du Nord. État présent*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2005, p. 307-326.
- Robillard, Didier (de), « Visages de l'hétérogénéité linguistique des communautés créoles. Contacts, diglossie, continuum, interlecte », dans Claudine Bavoux et Didier de Robillard (dir.), *Linguistique et créolistique*, Paris, Anthropos, 2002, p. 35-55.
- Robillard, Didier (de), « Peut-on construire des "faits linguistiques" comme chaotiques? Quelques éléments de réflexion pour amorcer le débat », *Marges linguistiques*, vol. 1, n° 1, 2001, p. 163-204.
- Robillard, Didier (de), « L'insécurité linguistique en français à l'Île Maurice : quand le chat n'est pas là, les souris parlent français? », dans Michel Francard (dir.), *L'insécurité linguistique dans les communautés francopho-*

nes périphériques. Actes du colloque de Louvain-la-Neuve, Cahiers de l'Institut linguistique de Louvain, vol. 2, 1994, p. 109-121.

Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), *Attitudes face à l'utilisation des deux langues officielles dans la fonction publique du Canada*, Ottawa, Groupe CF inc. (NFO), 2002.

Singy, Pascal, *L'image du français en Suisse romande. Une enquête linguistique en Pays de Vaud*, Paris, L'Harmattan, 1996.

Statistique Canada, site Web, www.statcan.ca, recensement de 2006.